

Contrat Local de *Santé*

2024 - 2028



*Signature du Contrat Local de Santé
de Bièvre Isère Communauté
Le 24 mai 2025*



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE LA SANTÉ
ET DE L'ACCÈS AUX SOINS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Docteur Yannick NEUDER
Ministre chargé de la Santé et de
l'Accès aux soins**



**PRÉFÈTE
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Catherine SÉGUIN
Préfète de l'Isère,
représentée par :**

Afif LAZRAK, directeur de cabinet
de la Préfète de l'Isère



Jean-Pierre BARBIER
Président
Département de l'Isère



Joël GULLON
Président
Bièvre Isère Communauté



Loïc MOLLET
Directeur départemental
Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'LM', is written below the name.



Hélène CARDINALE
Directrice
CPAM de l'Isère

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'H. Cardinale', is written below the name.

Services de l'Éducation Nationale de l'Isère

**Patrice GROS, Directeur
académique représenté par :**

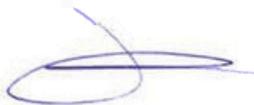
Marie GEHARD, Inspectrice en
circonscription



Mutualité Sociale Agricole Alpes du Nord

**Françoise THEVENAS, Présidente
représentée par :**

Thierry GIRARD, vice-président



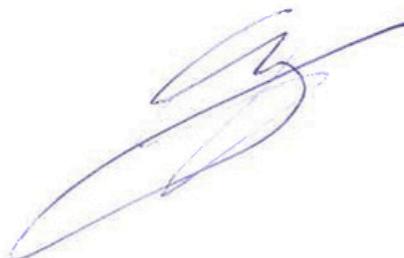
CPTS Bièvre Isère

Dr Antoine DEGROOTE
Président
CPTS de Bièvre Isère



CPTS+VIENNE
LA SANTÉ AU CŒUR DE L'ACTION

Sébastien GIBERT
Président
CPTS de Vienne



**CPTS du Bassin
Roussillonnais**

**Bertrand REYNIER
Président
CPTS du Bassin Roussillonnais**



**Alice MILLARDET et le Dr Alexiane SAUSSAC
Co-présidentes
CPTS des Pays Berjalliens**

Alexiane SAUSSAC





Monique SORRENTINO
Directrice Générale
Centre Hospitalier Universitaire
Grenoble Alpes



Céline VIGNÉ
Directrice
Centre Hospitalier Lucie Husserl



Laurence BERNARD
Directrice
Centre Hospitalier Pierre Oudot



Jocelyne PAVON-MERLUZZI
Directrice Générale
Centre Hospitalier Intercommunal
Vercors Isère



Édouard Bourdon
Directeur
Centre Hospitalier Alpes Isère



Heidi GIOVACCHINI
Directrice
Établissement de Santé Mentale
Portes de l'Isère

Édito



*Joël Gullon,
président de Bièvre Isère Communauté*

Un engagement territorial renforcé pour la santé de nos habitants

La santé est un enjeu fondamental qui doit être abordé de manière transversale et concertée. Bièvre Isère Communauté s'engage pleinement à jouer son rôle d'ensemblier, en facilitant la coordination entre les différents secteurs de la santé et les politiques publiques, tout en construisant des partenariats solides avec les professionnels et acteurs du territoire.

Dans cette dynamique, Bièvre Isère Communauté a souhaité s'engager, aux côtés de **l'Agence Régionale de Santé (ARS)** et de l'ensemble des partenaires locaux, dans le déploiement d'un **Contrat Local de Santé (CLS)** ainsi que d'un **Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)**. Ces dispositifs permettront de mieux répondre aux besoins de la population en intégrant l'ensemble des composantes du système de santé régional.

Ils assureront une mise en cohérence des démarches locales avec les priorités du Projet Régional de Santé (PRS) Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028.

Une échelle territoriale pertinente pour un dialogue concerté

L'échelle du bassin de vie est un cadre essentiel pour structurer une vision locale et adaptée des enjeux de santé. Elle permettra de :

- Favoriser un **dialogue régulier** entre les professionnels de santé, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), et les acteurs du social, du médico-social, de la prévention et de l'éducation,
- Mieux coordonner les actions pour **réduire les inégalités d'accès aux soins**,
- Intégrer la santé dans une **approche globale** prenant en compte le cadre de vie, les infrastructures et les spécificités locales.

Le CLS et le CLSM : des outils stratégiques et transversaux

Ils permettront une **coordination renforcée des politiques intercommunales** afin d'identifier et de traiter les problématiques de santé prioritaires sur notre territoire. Ils favoriseront une démarche participative impliquant élus, professionnels et institutions, garantissant ainsi l'efficacité et la stabilité des actions engagées autour de trois axes d'intervention prioritaires :

- **Le renforcement de l'offre de soins** : attirer et maintenir les professionnels de santé sur notre territoire,
- **La santé mentale** : développer des dispositifs d'accompagnement psychologique, en particulier pour les jeunes et les seniors,
- **La santé environnementale** : lutter contre les nuisances et améliorer la qualité de l'air et de l'eau.

Un projet territorial ambitieux et solidaire

Avec le CLS et le CLSM, Bièvre Isère Communauté affirme son rôle d'acteur-clé en matière de santé, en renforçant les coopérations et en s'inscrivant dans les orientations du PRS Auvergne-Rhône-Alpes.

Ces dispositifs sont le fruit d'une mobilisation collective et d'un portage politique fort. Ils traduisent notre volonté de construire une politique territoriale de santé durable et équitable, au service de tous nos habitants.

Sommaire

Préambule	p 5
Les fondements du Contrat local de santé	p 6
Les champs d'intervention du Contrat local de santé	p 20
Les fiches-actions	p 30
Axe transversal - Coordonner le CLS	
• Fiche-action 1 : animer et déployer le Contrat local de santé	p 31
• Fiche-action 2 : réseau, interconnaissance et culture commune	p 34
Axe 1 - Améliorer l'accès aux droits, aux soins, à la prévention en renforçant l'attractivité du territoire	
• Fiche-action 3 : communiquer et valoriser le territoire auprès de professionnels de santé et étudiants en santé	p 39
• Fiche-action 4 : rendre le territoire attractif pour l'installation et la fidélisation des professionnels de santé	p 42
• Fiche-action 5 : favoriser un maillage territorial des actions de santé sur le territoire	p 46
• Fiche-action 6 : mise en place de dispositifs d'aller-vers	p 49
Axe 2 - Promouvoir le bien-être et la santé mentale	
• Fiche-action 7 : organiser et coordonner le CLSM	p 55
• Fiche-action 8 : maintenir le Réseau Violences Intrafamiliales (VIF) existant	p 59
• Fiche-action 9 : garantir l'offre Sport-Santé	p 63
• Fiche-action 10 : améliorer l'offre en prévention, réduction des risques et prise en charge sur les conduites addictives	p 68
Axe 3 - Promouvoir un cadre de vie et un environnement favorables à la santé	
• Fiche-action 11 : assurer l'accès à une eau de qualité sur le territoire	p 74
• Fiche-action 12 : poursuivre et développer des actions sur l'air extérieur	p 77
• Fiche-action 13 : développer un urbanisme et un cadre de vie favorables à la santé	p 80
• Fiche-action 14 : éducation et promotion santé environnement	p 85
Annexes	p 88

Préambule

Les Contrats Locaux de Santé (CLS) participent à la construction des dynamiques territoriales de santé. Ils permettent la rencontre du projet porté par l'Agence Régionale de Santé (ARS), avec les aspirations des collectivités territoriales, pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations et au cœur des territoires.

Les CLS sont issus de la **loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009** portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires. Les CLS sont définis ainsi dans le code de santé publique (art. L. 1434-17) :

« La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social ».

Les Contrats Locaux de Santé ont vocation à renforcer les partenariats sur un même territoire dans l'objectif de mieux prendre en charge la santé des habitants. Outils de mise en œuvre du projet régional de santé, ils sont conclus entre l'ARS et les collectivités territoriales à partir d'un diagnostic établi de façon concertée. C'est également un engagement pour coordonner davantage les interventions des différents acteurs locaux de santé sur leur territoire, que ce soit en matière de prévention, promotion de la santé, d'accès aux soins ou d'accompagnement médico-social.

Les principes fondateurs de la démarche consistent à :

- Participer à la réduction des inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé,
- Mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité.



Les fondements du Contrat Local de Santé de Bièvre Isère

Historique et politiques publiques

En inscrivant le Contrat Local de Santé dans les axes stratégiques du projet de territoire, Bièvre Isère Communauté a confirmé sa volonté de se doter d'une politique de santé. Engagée depuis plusieurs années en faveur de l'action sociale à travers la Direction Famille Solidarité, la collectivité montre son souhait de répondre aux enjeux de la santé de la population et de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Le Contrat Local de Santé s'articule avec d'autres politiques portées par l'intercommunalité et qui sont en lien avec les questions de santé notamment :

- **Le Plan climat air énergie territorial (PCAET)** qui déploie des actions sur une mobilité et un urbanisme durables, la gestion durable des ressources du territoire, l'atténuation des impacts des bâtiments et de leur usage ; et une démarche de transition écologique.
- **Le Programme local de l'habitat (PLH)** dont l'objectif est la mise en oeuvre d'une politique permettant de répondre aux besoins en logement et hébergement, de valorisation du bâti ancien et des centres-bourgs, ainsi que l'accompagnement des ménages en difficulté vis-à-vis de leurs conditions d'habitat.
- **Contrat d'Objectifs Territorial (COT)** : Bièvre Isère s'est engagée dans un COT, dispositif signé avec l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) qui repose sur les référentiels des programmes nationaux Climat Air Energie et Economie Circulaire. Il permet d'accompagner en ingénierie les collectivités sur quatre ans dans la conception et la mise en oeuvre de plans d'actions opérationnels sur le court et moyen terme afin de renforcer les politiques de transition écologique.
- **La convention territoriale globale (CTG)** : la CTG est une démarche fondée sur le partenariat avec la CAF, le Département et la MSA pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Les orientations stratégiques de la CTG de Bièvre Isère concernent la petite enfance, l'enfance/jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et le logement d'urgence.
- Les politiques portées par **les directions « Actions culturelles » et « Actions sportives et équipements »**.

Articulation avec les politiques publiques au sein du territoire

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes

La Stratégie Nationale de Santé (SNS) fixe les priorités du gouvernement en matière de santé pour une durée de cinq ans (2023-2027) et constitue le fil conducteur de toutes les mesures et de tous les plans et programmes à venir.

Dans les territoires, sa mise en oeuvre concrète se traduit à travers les Projets Régionaux de Santé (PRS) définis par les Agences Régionales de Santé (ARS). Le PRS définit, organise et programme la mise en oeuvre des priorités de santé et soutient les évolutions du système de santé dans notre région.

Le Projet Régional de Santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028 comporte trois volets :

- **Le Cadre d'Orientation Stratégique (COS)** qui détermine « les objectifs généraux et les résultats attendus à dix ans pour améliorer l'état de santé de la population, et pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, en particulier celles relatives à l'accès à la prévention, aux soins et à l'accompagnement médico-social »,

- **Le Schéma Régional de Santé (SRS)** qui prévoit l'ensemble des actions qui seront menées pour répondre aux besoins de la population,
- **Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS)** : déclinaison spécifique du Schéma Régional de Santé en vue de faciliter l'accès et l'égalité au système de santé dans sa globalité et d'améliorer la cohérence dans le parcours des personnes les plus démunies.

Le Cadre d'Orientation Stratégique (COS) est structuré autour de 6 orientations :

- **Renforcer**, en lien avec les autres porteurs de politiques publiques, la place de l'éducation à la santé, de la prévention et de la promotion de la santé,
- **Favoriser** l'accès à la santé,
- **Améliorer** la qualité et l'efficacité du système de santé par une organisation en parcours, reposant prioritairement sur l'ambulatoire, et par le soutien à domicile,
- **Renforcer** la démocratie en santé et les relations partenariales entre les professionnels et les usagers,
- **Renforcer** la promotion et le respect des droits des usagers,
- **Adapter** le système de santé en s'appuyant sur les innovations.

Dans ce cadre, les Contrats Locaux de Santé ont un double objectif :

- **Agir** comme un levier contractuel de proximité et d'animation territoriale des objectifs du PRS,
- **Permettre** une mise en perspective des politiques locales, schémas et plans portés par les partenaires, impliquant la coordination et la mise en réseau des acteurs de proximité et de leurs actions.

Le Département de l'Isère

L'action sociale du Département concerne principalement la protection de l'enfance : Aide sociale à l'enfance (ASE), Protection maternelle et infantile (PMI), l'autonomie (personnes handicapées, personnes âgées), la solidarité et l'insertion avec le Revenu de solidarité active (RSA).

La politique départementale en faveur de la santé publique se traduit par la structuration de l'offre de soins avec en particulier le **dispositif « Isère santé »**, dédié notamment à la mise en place de bourses d'études et d'aide à l'installation en faveur de médecins, étendues aux infirmiers en pratiques avancées et dentistes depuis 2023. Il apporte aussi une aide à l'investissement pour la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires sur l'ensemble du territoire isérois et expérimente par ailleurs le salariat de médecins en médecine générale.

Elle vise aussi la promotion de la vaccination et l'amélioration de la couverture vaccinale, la prévention des infections sexuellement transmissibles, le maintien d'une veille sanitaire notamment pour les cas de tuberculose et de prévention des cancers.

Le Département est ainsi responsable de la santé de la mère et de l'enfant, et plus largement de la santé des publics vulnérables. Il joue un rôle essentiel dans les domaines de la prévention, du dépistage et de l'information.

Le Département s'implique au sein de différents réseaux de santé et favorise dans le cadre d'autres politiques publiques, des actions de prévention (politique sport, politique logement, politique aménagement/environnement...)

L'Éducation Nationale

Le Contrat Local de Santé s'articule également avec la politique éducative sociale et de santé de l'Éducation Nationale portant sur le développement de l'enfant et sa réussite éducative, ainsi que sur les inégalités de santé.

Elle repose sur deux socles d'intervention :

- Le suivi de santé des élèves avec des bilans de santé réguliers et le suivi des élèves repérés. Il est assuré par l'équipe de santé scolaire Éducation Nationale,
- L'éducation à la santé, aux comportements responsables et à la citoyenneté prise en charge par les équipes éducatives. Elle associe les parents et les partenaires de l'Éducation nationale.

Le **parcours éducatif de santé** recouvre tous les niveaux scolaires, de la maternelle au lycée. Il associe ainsi les partenaires de l'école à la construction du parcours : collectivités locales, ARS, services ministériels déconcentrés, secteur associatif.

Il structure et regroupe les dispositifs autour de **trois axes** :

- L'éducation à la santé, fondée sur le développement des compétences psychosociales en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- La prévention : conduites à risques, conduites addictives, etc. ;
- La protection de la santé : démarches visant à créer un climat d'établissement favorable à la santé et au bien-être de tous les membres de la communauté éducative, et des ressources disponibles pour les élèves et leurs familles.

La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de l'Isère

La CPAM de l'Isère joue un rôle majeur au service de la protection de la santé des habitants de l'Isère en **permettant à chacun de se faire soigner quel que soit son niveau de ressources.**

Ses grandes missions sont les suivantes :

- Organiser l'affiliation des bénéficiaires, le remboursement des frais de santé et le versement des revenus de remplacement en portant une attention particulière aux plus fragiles ;
- Mener des actions de prévention et développer des parcours d'accompagnement individualisé pour les assurés dans la préservation de leur santé ;
- Favoriser l'accès aux droits et aux soins pour tous, en particulier pour les publics les plus précaires, en proposant des services d'accompagnement spécifiques destinés à lutter contre le renoncement aux soins ;
- Réguler les dépenses et s'assurer de la qualité des soins en encourageant les bonnes pratiques, en favorisant la coordination des acteurs de santé et en luttant contre les abus et les fraudes ;
- Accueillir et accompagner les assurés sur son territoire. Elle travaille en articulation avec le réseau des établissements « France Services ».

La Mutualité Sociale Agricole (MSA)

La MSA assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre.

Interlocuteur unique de ses ressortissants, la MSA les accompagne tout au long de leur vie. Une protection sociale globale au titre de laquelle, en un seul lieu, elle verse toutes les prestations auxquelles ils peuvent prétendre en santé, famille, retraite, accident du travail et maladie professionnelle.

En complément de sa mission de service public de la sécurité sociale, elle prend en charge la médecine du travail ainsi que la prévention des risques professionnels. Une organisation en guichet unique qui simplifie les démarches des assurés.

En matière de santé, la MSA développe des actions de prévention, elle est organisée pour repérer et prendre en charge ses ressortissants en risque suicidaire. Elle est historiquement active sur les questions de santé mentale. Elle a fortement contribué au développement de deux associations : *Itinéraires de Santé* destinée en particulier aux actions de prévention pour les seniors et *Bulle d'air* qui vient en relais des aidants.

Le Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes (CHUGA), site de Voiron

Le CHUGA est un établissement public de santé autonome, placé sous la tutelle de l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui représente le **Ministère de la Santé**. Il assure des soins médicaux et chirurgicaux courants et hautement spécialisés et accueille en urgence 24h/24 l'ensemble des malades.

Il est organisé en **20 pôles** regroupant des activités complémentaires : cliniques, médicotechniques, administratifs, logistiques et techniques. Le CHUGA, en partenariat avec l'Université Grenoble Alpes (UGA) et la faculté de médecine et de pharmacie, participe activement à la formation des médecins et des pharmaciens. Il gère également 10 écoles et instituts de formation du personnel paramédical qui accueillent plus de 1 100 étudiants chaque année.

Le CHUGA participe également à de nombreuses actions de santé publique, de prévention et d'éducation thérapeutique des patients ainsi qu'aux campagnes d'information du grand public par des actions coordonnées avec les réseaux de santé et dans le cadre de l'Unité Transversale d'Education du Patient (UTEP).

Le Centre Hospitalier Pierre Oudot à Bourgoin-Jallieu

Le Centre Hospitalier Pierre Oudot dépend du Groupement Hospitalier Nord-Dauphiné. Il assure la prise en charge sanitaire d'un territoire de 310 000 habitants sur 158 communes. Il garantit l'égal accès au système de santé, dans une démarche globale d'orientation et d'accompagnement, tout en assurant le développement continu des compétences de ses agents, médecins et internes, et la formation initiale des infirmiers et aides-soignants.

Le Centre Hospitalier à Vienne

Le Centre Hospitalier de Vienne fait partie du Groupement Hospitalier (GHT) Val Rhône Centre dont les Hospices civils de Lyon (HCL) sont l'établissement support.

Le bassin de population du GHT est de 200 000 habitants.

Le CH de Vienne est l'établissement principal d'une direction commune implantée sur les départements de l'Isère, la Loire et le Rhône avec les CH de Beaurepaire, CH du Pilat Rhodanien et CH de Condrieu. Le CH de Vienne compte 300 lits et places et est organisé en 3 pôles : Chirurgie médico-technique, Femme-mère-enfants, Médecine – urgences-gérontologie. L'Hôpital gère également un EHPAD et un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI).

Son projet médical est composé de 4 axes stratégiques :

- Être l'acteur de santé de référence du territoire pour améliorer l'égalité d'accès aux soins,
- Développer les parcours de soins à l'échelle territoriale,
- Faire de la qualité, de la sécurité, et de la pertinence un levier au service de l'amélioration des prises en charge et des organisations,
- S'engager dans la construction de l'hôpital de demande et adapter nos organisations.

Le Centre Hospitalier Intercommunal Vercors Isère

Le CHIVI est né du regroupement juridique des établissements de sa direction commune au 1er janvier 2023. Il dispose dorénavant de 735 lits et places, dont les $\frac{3}{4}$ en médicosocial.

Le CHIVI représente la seule réponse hospitalière du territoire Sud Grésivaudan, (Médecine, SSR, Urgences CCNP, plateau de consultations spécialisées, service d'imagerie dont l'installation récente d'un scanner en partenariat ville hôpital, Centre de Proximité Périnatal et Centre de Santé Sexuelle, ex. CPEF).

A 40 mn des autres Établissements Publics de Santé, il assure une réponse en proximité, coordonnée avec la ville, les établissements médicosociaux environnants et vers les établissements recours et de référence (Hôpitaux Drôme Nord, CH Valence, CHUGA, CHAI). Il compense l'absence de spécialistes en ville avec un plateau de consultations de spécialistes étoffé (16 spécialités, une trentaine de spécialistes).

Le CHIVI appartient au GHT Drôme Ardèche Vercors (GHT DAV) de 800 000 habitants. Dans le cadre du nouveau GHT étendu, les Hôpitaux Drôme Nord sont l'établissement « pivot » du CHIVI et pilotent avec lui l'offre de proximité.

Le CHIVI dispose de 4 sites géographiques, dont la part sanitaire se situe en centre-ville de Saint-Marcellin.

Le Centre Hospitalier Alpes-Isère à Saint-Egrève

Le CHAI, Établissement Public de Santé Mentale, concourt à l'amélioration continue de la prise en charge des patients souffrants de troubles psychiques. Il vise également à déstigmatiser la pathologie et favorise l'accès aux soins somatiques.

L'établissement est organisé en six pôles cliniques de psychiatrie générale et de spécialités, adulte et enfant, répartis sur l'ensemble de son territoire.

Les objectifs généraux du projet médical de l'établissement sont :

- Offrir des soins s'inscrivant dans la démarche de qualité et de sécurité des soins dans une perspective d'amélioration de la santé globale mentale et physique des personnes atteintes de troubles psychiatriques ;
- Favoriser le rétablissement et l'intégration dans la vie active et sociale ;
- Mettre en place des actions de prévention au niveau de la communauté de territoires.

L'établissement a l'ambition de développer les prises en charge en ambulatoire pour privilégier des modes d'intervention, plus précoces, permettant d'éviter l'aggravation des troubles et le recours à l'hospitalisation complète.

L'Établissement Santé Mentale Porte de l'Isère (ESMPI) à Bourgoin-Jallieu

L'ESMPI assure des missions sectorisées de psychiatrie générale adultes, enfants et adolescents ainsi que des missions spécialisées. Il couvre ainsi 5 secteurs Adultes sur les territoires du Nord-Isère et de l'Isère rhodanienne (dont le secteur de Saint-Jean de Bournay).

L'établissement propose une offre de soins différenciée dédiée aux adolescent avec des consultations dédiées au sein de Centres médico-psychologique (CMP) spécifique, de Centres d'Accueil Thérapeutiques à Temps Partiel (CATTP) et d'un Hôpital de Jour.

L'ESMPI assure la mission sectorisée du secteur de psychiatrie Infanto-juvénile et offre des prises en charges spécifiques en périnatalité et pour les enfants jusqu'à leur majorité.

Le projet d'établissement 2018-2022 s'organise autour de 3 axes : prévenir, réorganiser et consolider. Il contient également un projet des usagers, une politique des droits des patients, un diagnostic du territoire inspiré des travaux réalisés dans le cadre du projet territorial de santé mentale (PTSM), une politique de moindre recours à l'isolement et à la contention et une politique d'amélioration de la qualité de la prise en charge médicamenteuse du patient.

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

Les CPTS sont des associations portées par des professionnels du soin et constituées de l'ensemble des acteurs de santé d'un territoire défini qui se coordonne pour répondre à une ou plusieurs problématiques en matière de santé qu'ils ont identifiées.

Les CPTS ont des **missions obligatoires** : faciliter l'accès aux soins, organiser les parcours des patients, initier des actions de prévention, de dépistage, de promotion de la santé, participer à la réponse aux crises sanitaires ainsi que des missions optionnelles : contribuer au développement de la qualité et de la pertinence des soins et accompagner les professionnels de santé.

Bièvre Isère Communauté est constitué de **4 CPTS** (voir carte en annexe) :

La CPTS de Bièvre Isère est implantée majoritairement sur la partie sud du territoire, exceptée 4 communes (Beaufort, Lentiol, Marcollin, Pajay) qui sont rattachées à la CPTS du Bassin Roussillonnais.

La CPTS de Vienne inclut 8 communes de notre territoire : Artas, Beauvoir-de-Marc, Lieudieu, Meyrieu les Etangs, Royas, Saint-Jean de Bournay, Savas-Mépin, Villeneuve de Marc.

La CPTS des Pays Berjalliens inclut 3 communes : Culin, Saint-Agnin sur Bion, Tramolé.

A l'écriture de ce document, les communes de Châtonnay et Sainte-Anne sur Gervonde n'étaient rattachées à aucune CPTS.



Les principes politiques partagés

Les **partenaires signataires** fondent leur action partagée sur les principes suivants :

- **Agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé**

Il est nécessaire d'adopter une approche globale de la santé intégrant, en dehors des interventions sur les comportements et sur l'accès au système de soins, des interventions sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé (urbanisme favorable à la santé, amélioration de l'offre de prise en charge...).

- **Apporter des réponses graduées en fonction des besoins de la population**

Les inégalités sociales et territoriales de santé ne touchent pas seulement les personnes les plus défavorisées. L'ensemble de la population est concerné.

- **Agir sur les inégalités d'accès et de continuité du système de soins**

Certaines inégalités sont liées à l'organisation même du système de soins. C'est pourquoi les signataires attachent une importance à l'accès aux droits, à l'accès aux soins de premier recours, et à la continuité du parcours de santé.

Ces accès et cette continuité doivent être particulièrement améliorés pour les personnes fragiles et défavorisées, plus sensibles aux ruptures.

- **Penser et développer la participation citoyenne**

Le renforcement des compétences des citoyens et notamment de ceux éloignés des processus de décision est un moyen efficace de réduire les écarts de santé. Ce renforcement doit permettre, comme pour les professionnels, d'aller vers l'association systématique des usagers à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions, en veillant à ce que les citoyens confrontés aux difficultés les plus importantes trouvent toute leur place.

- **Promouvoir un parcours de santé cohérent et adapté à chacun**

Favoriser la mise en œuvre de parcours cohérents de santé, allant de la prévention à la prise en charge en passant par les soins en identifiant au préalable les inégalités rencontrées dans les parcours (points de ruptures, publics concernés...).

- **Adopter une approche intersectorielle**

Le CLS doit s'efforcer à faciliter les démarches transversales, pour dépasser les fonctionnements cloisonnés en mobilisant une pluralité d'acteurs issus du champ sanitaire et des autres politiques publiques.

- **Définir une stratégie locale d'intervention cohérente avec celles des autres échelons d'intervention (national, régional, départemental)**

Agir efficacement sur les inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS).

- **Évaluer le CLS**

Les signataires s'engagent à mesurer ensemble les résultats des actions engagées, et éventuellement de les réorienter ou de les moduler en fonction des conclusions de l'évaluation (évaluation de la démarche, des actions et de l'impact).

Éléments du diagnostic

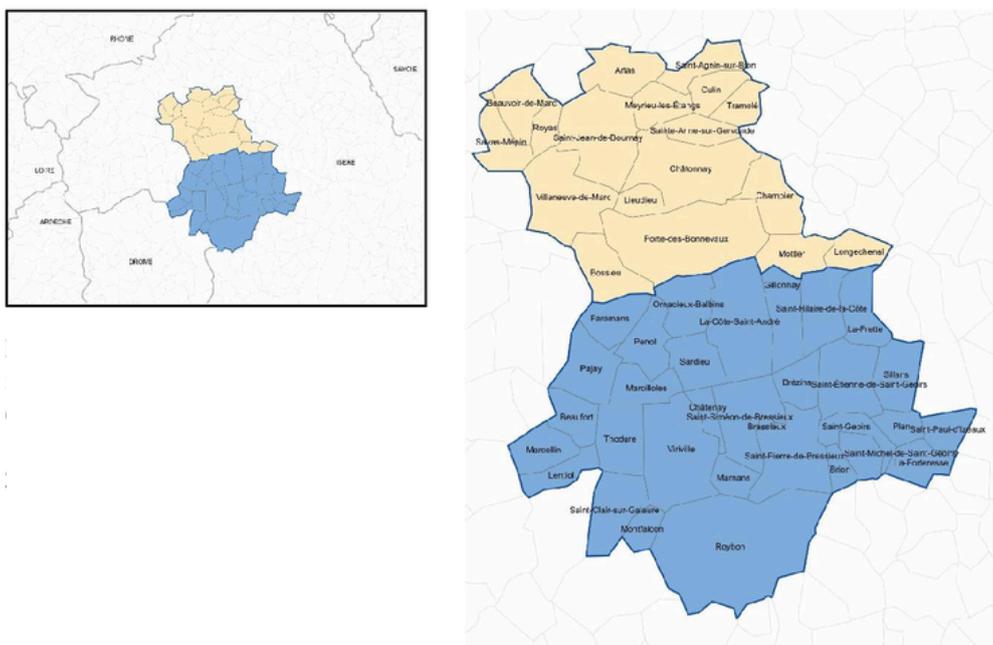
Les éléments présentés ci-après constituent une synthèse du diagnostic local de santé en 2 volets (quantitatif et qualitatif) réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) en Auvergne-Rhône-Alpes en 2020 et 2022 (voir annexes) :

Territoire et population

Bièvre Isère, un territoire rural et semi-rural

La Communauté de communes Bièvre Isère est née le 1er janvier 2014 de la fusion de la Communauté de communes Bièvre Chambaran et de la Communauté de communes du Pays de Bièvre-Liers. Elle connaît ensuite une nouvelle fusion au 1er janvier 2016 avec la communauté de communes de la région Saint-Jeannaise.

Elle est composée de 50 communes dont les plus peuplées sont La Côte Saint-André, Saint-Jean de Bournay, Saint-Étienne de Saint-Geoirs, et Saint-Siméon de Bressieux. Elle compte au total 55693 habitants (2021 INSEE).



Ce territoire rural et périurbain est situé à équidistance des métropoles de Grenoble et de Lyon. Il se situe au croisement de leurs aires d'influence, mais aussi du Voironnais (Rives et Voiron notamment), de Bourgoin-Jallieu et du Nord-Isère (essentiellement pour le nord du secteur), de Vienne et de la vallée du Rhône (pour l'ouest et nord-ouest).

Plusieurs villes, La Côte Saint-André, Saint-Jean de Bournay, mais également Saint-Étienne de Saint-Geoirs et Saint-Siméon de Bressieux concentrent la plupart des ressources du territoire en termes de commerces, de services, d'éducation et de santé :

- Les habitants de Bièvre-Isère Nord sont plutôt tournés vers les ressources de Saint-Jean de Bournay et au-delà de Bourgoin-Jallieu et Vienne,
- Les habitants de Bièvre Isère Sud sont plutôt tournés vers les ressources de La Côte Saint-André et Saint-Étienne de Saint-Geoirs et au-delà de Voiron.

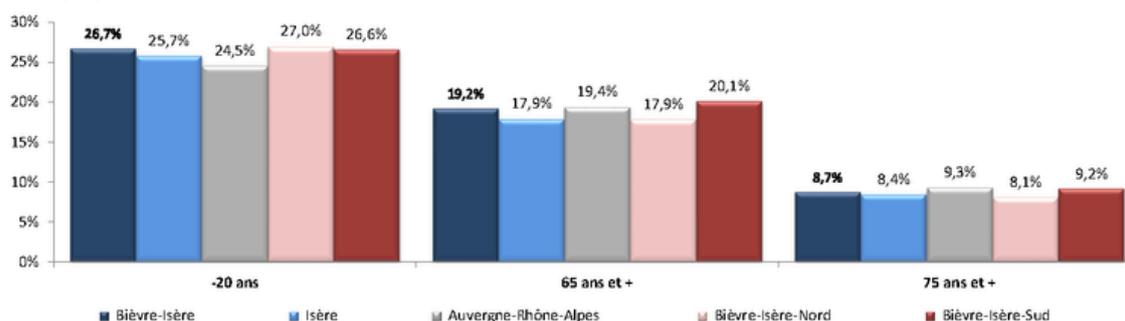
Les découpages administratifs

Bièvre Isère Communauté a plusieurs découpages administratifs et associatifs sur son territoire : filières gérontologiques Bièvre Voironnais Chartreuse et Vienne, SSIAD, Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), Maison des adolescents, Secteurs de psychiatrie, Education Nationale (circonscriptions, Centres médico-scolaires, Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)), Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), ... L'ensemble des cartes représentant ces découpages se trouvent en annexe.

La population

La communauté de communes se caractérise par une relative jeunesse de sa population : la part des moins de vingt ans s'élève à 26.7% (significativement supérieure à la région Auvergne-Rhône-Alpes (24,5 %)). Les parts des plus de 65 et celle des plus de 75 ans est équivalente (respectivement 19,2 % versus 19,4 % et 8,7 % versus 9,3 %). Le taux de natalité est également inférieur à la moyenne départementale et régionale.

Part (%) des moins de 20 ans et des 65 ans et +



Source : Insee (Recensements 2017), exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Caractéristiques socio-économiques

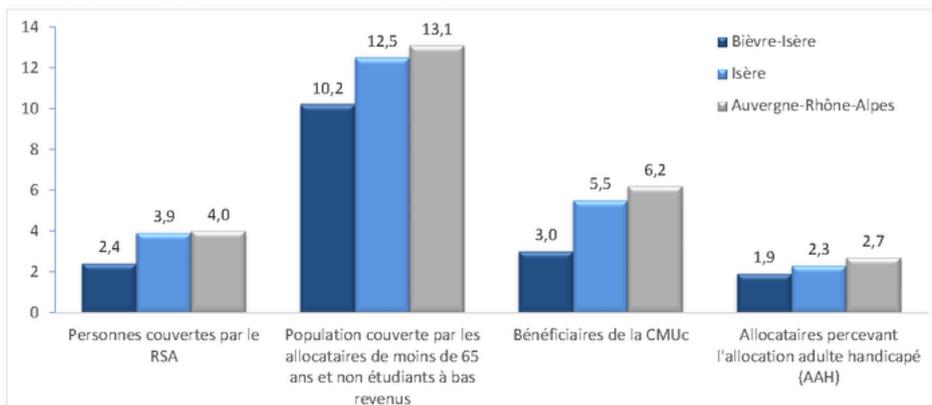
- Sur la structure des ménages, nous observons moins de personnes seules et de familles monoparentales et plus de familles composées d'un couple, que la moyenne régionale ;
- En terme de population active, il y a moins de professions intermédiaires, de cadres et de professions intellectuelles supérieures et plus d'ouvriers d'artisans, commerçants et d'agriculteurs exploitants que dans l'ensemble de la Région ;
- On observe également moins de chômage et un revenu médian plus faible qu'en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Indicateurs de précarité

En 2019, 3% des affiliés de la communauté de communes Bièvre-Isère bénéficiaient de la CMUC, soit un taux de bénéficiaires significativement inférieur au taux régional (6,2 %) ; le taux départemental étant de 5,5 %.

En 2017, 2,4% des habitants de la communauté de communes Bièvre Isère bénéficient du RSA, soit un taux légèrement inférieur au taux départemental (3,9 %) et régional (4 %).

Part (%) de la population bénéficiaire de prestations sociales et bas revenus



Sources :

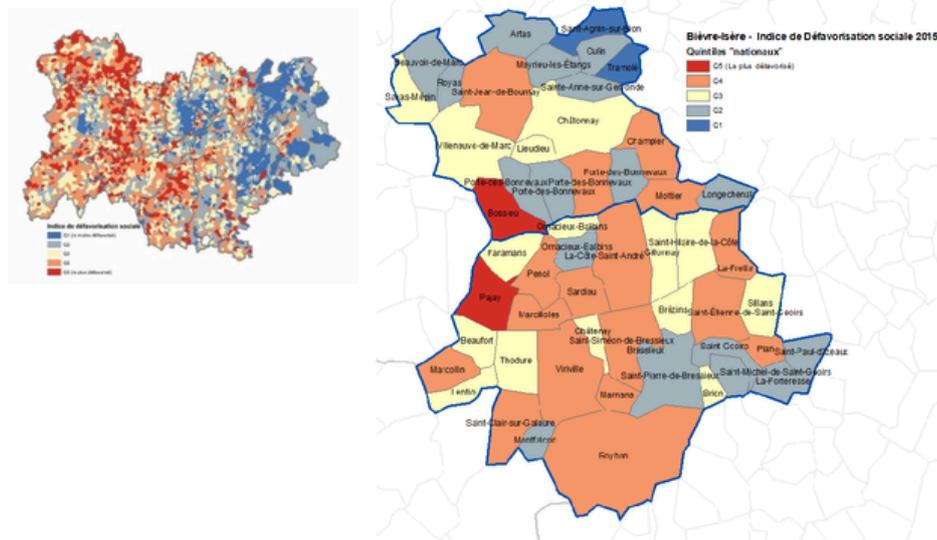
CMU – Source : Cnam (Sniiram DCIRS - 2019) – Tous Régimes ;

AAH, RSA, Population couverte par les allocataires à bas revenus – Sources : Cnaf, CCMSA (31/12/2017)

Insee (Recensement - 2016), exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

La communauté de communes Bièvre Isère apparaît globalement défavorisée dans sa partie sud sur le plan socio-économique. Les communes de Bossieu et Pajay sont les moins favorisées (en rouge sur la carte). Certaines communes au Nord présentent un indice favorisé, particulièrement deux communes, Saint-Agnin Sur Bion et Tramolé. La situation générale est considérée comme plutôt hétérogène malgré des poches de précarité marquées.

Carte 1 : Indice de défavorisation social (Fdep)



Sources : Inserm CépiDc (2015)

L'offre et l'accès aux soins

- La **densité de professionnels de santé libéraux est inférieure à la moyenne régionale** (Médecins généralistes, Chirurgiens-dentistes, Masseurs Kinésithérapeutes, Orthophonistes) ;
- **Le recours aux médecins généralistes est proche de la moyenne régionale** mais nous observons un moindre recours aux chirurgiens-dentistes et aux spécialistes ;
- **Il existe des recours aux soins plus importants** pour les infirmiers, pédiatres, ophtalmologues et sages-femmes.

Concernant les gynécologues, ophtalmologues, psychiatres et pédiatres en accès direct, l'offre présente sur le territoire est extrêmement pauvre. En effet, en 2019, aucun gynécologue, 1 ophtalmologue et 2 pédiatres exercent sur le territoire. En revanche, on observe une densité plus élevée d'infirmiers par rapport à la Région et au Département.

- **L'offre de médecin généraliste est en tension**, avec une saturation des cabinets de médecine générale malgré la présence de structures de groupe potentiellement attractive : une Maison de Santé Pluri Professionnels (MSP) à La Côte Saint-André, une MSP à Sillans, une MSP à Faramans, une Maison de santé à Saint-Jean de Bournay.
- **Au niveau des soins non programmés**, il existe une réponse sur le territoire avec le Centre de soins non programmé à Saint-Étienne de Saint-Geoirs « Urg+ » ;
- **Les files actives sont saturées** pour les chirurgiens-dentistes (délais d'attente d'1 an et refus de nouveaux patients), les masseurs-kinésithérapeutes et les orthophonistes (délais de 12 à 18 mois pour les bilans) ;
- **Le territoire est proche du Centre Hospitalier de Voiron et du Centre Hospitalier de Bourgoin-Jallieu** ;
- **En addictologie, il existe une offre à La Côte-Saint-André** avec le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) et la Consultation Jeunes consommateurs (CJC) du SAM des Alpes. Certains habitants utilisent également les services addictologie du CH de Voiron, CH de Bourgoin-Jallieu et du CH de Vienne ;
- **En terme d'imagerie médicale, il existe une offre dans le territoire** (La Côte Saint-André) et à proximité (Rives, Voiron et Bourgoin-Jallieu).

L'état de santé de la population

Nous observons une sur-hospitalisation chez les femmes du territoire particulièrement dans le sud du territoire et plus d'Affection Longue Durée (ALD) chez les hommes comparés à la Région (particulièrement dans le territoire de Bièvre Isère Sud).

La mortalité générale est supérieure chez les hommes mais le taux de mortalité prématurée est comparable à la région (hommes et femmes).

Accès aux soins et parcours de soins

Il existe des difficultés d'accès aux droits et aux soins des habitants en situation de précarité.

Enfants et adolescents :

- L'accès aux soins dentaires est complexe pour les moins de 6 ans. Une partie des chirurgiens-dentistes refusent de les prendre en charge ;
- Nous observons des difficultés d'accès aux diagnostics, aux soins et à l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Adultes :

- Sur le territoire, il y a des renoncements aux droits et aux soins fréquents des hommes dans la cinquantaine en difficulté d'insertion, isolés, avec un état de santé dégradé (addictions, santé bucco-dentaire, dépression, ...)
- Les femmes modestes et précaires ont des suivis de santé irréguliers, avec une faible participation aux dépistages des cancers féminins ;
- Sur l'accompagnement des victimes de violences conjugales, les ressources d'aide sont limitées sur le territoire (interventions du Centre de santé sexuelle (ex-Centre de Planification et d'Education Familiale). Il y a un manque de solutions de mise à l'abri et des besoins de soutien psychologique sur l'ensemble du Département
- Sur l'aide aux migrants, les ressources d'aide sont limitées sur le territoire (les permanences ADATE qui existaient à l'époque du diagnostic se sont arrêtées en janvier 2024) accentuées par la barrière de la langue. L'accès géographique aux Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) est difficile.

Santé mentale

Enfants :

- Le CMP Enfants est saturé (1,5 an d'attente à l'époque du diagnostic) entraînant des difficultés d'accès aux soins psychiques ;
- Les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance ont des besoins importants mais ils subissent de nombreuses ruptures de soins en raison du manque d'offre de soins sur le territoire.

Adolescents et jeunes :

- Les CMP sont saturés et il n'y a pas de pédopsychiatre en libéral sur le territoire ;
- Les professionnels et médecins généralistes ne savent pas où orienter en cas de perception de signaux d'alertes ou de crise ;
- Sur la crise suicidaire, le territoire manque de ressources de prise en charge et d'accompagnement sur la durée. Les acteurs de terrain ont besoin d'informations et de formations ;
- Concernant le mal-être adolescents, deux ressources d'écoute à La Côte Saint-André existent : le Point Accueil Écoute Jeune (PAEJ) et le Centre de santé sexuelle.

Adultes :

- Le CMP adultes est également saturé et l'accès aux psychiatres en libéral et aux psychologues est difficile (coût élevé notamment pour les psychologues) ;
- Le territoire a beaucoup de situations complexes avec notamment des personnes ayant des troubles psychiques mais ne bénéficiant pas de suivi psychiatrique. Les professionnels et élus se sentent démunis pour accompagner les habitants à une prise en charge adaptée ;
- Il existe des ressources sur le territoire : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), Service d'Accompagnement au Logement (SAL). Les Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) de Bourgoin-Jallieu et Voiron prennent en charge des adultes du territoire.

Professionnels :

- Le territoire a un bon maillage des acteurs du champ social et de l'insertion avec la psychiatrie publique. Néanmoins, nous notons une faible articulation de la psychiatrie publique avec les médecins généralistes, en demande d'avis spécialisé.

Environnement et cadre de vie

- Le territoire est favorable à l'activité physique et à la pratique du sport grâce à la proximité de la nature. Il est riche en équipements sportifs (Aqualib', Golf, salle omnisports, gymnases...);
- Le territoire possède beaucoup de ressources favorisant le lien social, mais on repère des personnes isolées socialement (familles monoparentales, personnes âgées en perte d'autonomie);
- Sur la qualité de l'air, on observe une amélioration pour l'exposition aux particules fines. La situation reste complexe pour l'exposition à l'ozone;
- Le territoire est modérément exposé à l'ambroisie et aux pollens.

Mobilité : un enjeu transversal

La voiture reste un mode de transport dominant pour se rendre au travail et pour se déplacer au quotidien dans une majorité des communes du territoire.

Les difficultés de mobilité des habitants non véhiculés (sans véhicule, sans permis de conduire ou dans l'impossibilité de conduire), à savoir les jeunes, les personnes âgées et les habitants en situation de précarité sont importantes et constituent un obstacle pour accéder aux ressources du territoire et des villes à proximité du territoire. De ce fait, certains habitants peuvent se trouver isolés dans des communes rurales avec un accès très contraint aux ressources de sociabilité, de santé, mais également aux services et aux commerces.

Des besoins en prévention

- **Santé sexuelle** : une partie des femmes du territoire sont sans suivi gynécologique. Nous notons également une faible participation au dépistage organisé du cancer du sein. Le centre de santé sexuelle est bien identifié sur le territoire;
- **Consommation de substances psychoactives** : la consommation d'alcool est banalisée lors des temps festifs et il y a une forte consommation de cannabis par les jeunes. Les partenaires ont également observé une forte augmentation de la consommation de cocaïne et de crack.



Les champs d'intervention du Contrat local de santé

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu l'article L. 1434-2 du Code de la Santé Publique (CSP) créé par la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi HPST, modifiée, qui dispose que « la programmation peut prendre la forme de programmes territoriaux de santé pouvant donner lieu à des contrats locaux de santé... » ;

Vu l'article L. 1434-17 du CSP qui dispose que « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'Agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social » ;

Vu l'arrêté du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, en date du 25 mai 2018, portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028 ;

Vu le diagnostic partagé réalisé préalablement à la rédaction du présent Contrat local de santé ;

Vu la lettre d'intention du 24 avril 2023 ;

Vu la délibération n°175-2024 du Conseil Communautaire de Bièvre Isère Communauté du 15 décembre 2024, portant sur la modification de l'intérêt communautaire en matière de santé donnant à Bièvre Isère la mission de pilotage du Contrat Local de Santé.

Vu la délibération n° du conseil communautaire de Bièvre Isère Communauté du 12 mai portant sur l'approbation du Contrat local de santé 2024-2028

Le Président de Bièvre Isère Communauté

et

Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, délégation Isère.

Conviennent ce qui suit :

Périmètre d'action du Contrat local de santé

Le présent Contrat Local de Santé s'applique au territoire de Bièvre Isère Communauté, Etablissement Public de Coopération Intercommunale de 50 communes et de 55693 habitants (2024 INSEE)

Partenaires institutionnels signataires du CLS

Le présent contrat est conclu entre les signataires suivants :

- Bièvre Isère Communauté,
- L'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- Le Département de l'Isère,
- La Préfecture de l'Isère
- L'Éducation Nationale,
- La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de l'Isère
- La Mutualité Sociale Agricole Alpes du Nord,
- Le Centre Hospitalier de Vienne,
- Le Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes (CHUGA), site de Voiron
- Le Centre Hospitalier Pierre Oudot
- Le Centre Hospitalier Intercommunal Vercors Isère,
- Le Centre Hospitalier Alpes-Isère (CHAI),
- L'Établissement de Santé Mentale Portes de l'Isère (ESMPI),
- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Bièvre Isère,
- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Vienne,
- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) des Pays Berjalliens,
- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Bassin Roussillonnais.

Acteurs de la démarche partenariale du Contrat local de santé

Ils sont non signataires mais ont participé au diagnostic et/ou apportent leurs contributions dans la réalisation des fiches-actions et l'écriture de ce contrat. À noter que cette liste peut être amenée à évoluer au cours du contrat.

Acteurs santé/social/médico-social/Éducation :

- Accueils de jour et hébergements temporaires,
- ADELIS,
- Associations (ACEPP 38, APAJH, ALHPI, AFIPH, Bercaill Paysan, Bièvre Liers Environnement, Colibree 38, Entre Aides Solidaire Roybon, Familles Rurales, JASPIR, San Art...),
- Centres communaux d'action sociale (CCAS),
- Centre social Les Sources,
- Département : services, structures (Centre de santé sexuelle, Centres médico-sociales) et dispositif Isère Santé
- Dispositif d'Inclusion Médico-Educatif (DIME) de Meyrieu les Etangs et La Côte Saint-André
- EHPADs,
- Équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap (EMAS),
- Filières gérontologiques de Bièvre Voironnais Chartreuse et Vienne,
- Foyer d'accueil médicalisé Les 4 Jardins,
- France Travail
- France Victimes 38,
- ISBA prévention Santé,
- Les Apprentis d'Auteuil,
- Maison d'enfant à caractère social (MECS) Les Tisserands.

- Maison des Étangs,
- Maisons des Adolescents Sud Isère et Isère Rhodanienne,
- Maisons des réseaux de santé Isère (MRSI) : DAC Centre Isère et Visages, Plateforme Anais, REPPOP 38, PTSM,
- Mission Locale de la Bièvre,
- Prado Education,
- Professionnels de santé,
- Professionnels paramédicaux,
- Promotion Santé ARA,
- Service d'addictologie Mutualiste (SAM) des Alpes,
- Structures de l'Aide Alimentaire (Croix-Rouge sur roues, 3ABI, Les Restos du cœur, ...),
- Structures d'insertion par l'emploi (La Ressourcerie, Les Jardins du Prado, ...)
- UNAFAM 38.

Autres acteurs :

- Bailleurs sociaux,
- Gendarmeries
- Pompiers
- Directions de Bièvre Isère Communauté : « Petite Enfance », Enfance/Jeunesse », Ludothèque, « Transition Écologique et Mobilités », « Habitat et Aménagement du Territoire », « Eau et Assainissement », « Gestion des déchets », « Culture », « Sport », ...,
- Élus,
- Habitants,
- Conseil de développement,
- Les communes du territoire.

Axes stratégiques du Contrat local de santé

À partir des problématiques identifiées par les diagnostics locaux de santé préalables, les axes stratégiques ont été dégagés et déclinés de manière opérationnelle sous forme d'objectifs stratégiques et de fiches actions plus détaillées, en dernière partie de ce document.

Le Contrat Local de Santé de Bièvre Isère Communauté porte sur un champ d'intervention qui s'articule autour de 3 axes et un axe transversal, chacun décliné en objectifs stratégiques :

Axe transversal : Coordination du Contrat Local de Santé

- Assurer l'animation, le déploiement du plan d'actions, la communication et l'évaluation du Contrat Local de Santé ;
- Promouvoir les dispositifs existants et favoriser l'interconnaissance des professionnels du/ou intervenant sur le territoire.

Axe 1 : Améliorer l'accès aux droits, aux soins, à la prévention en renforçant l'attractivité du territoire

- Objectif 1-1 : Mettre en œuvre des conditions favorables à l'installation de nouveaux professionnels et au maintien de l'existant ;
- Objectif 1-2 : Accompagner les professionnels de santé et élus dans leurs projets collaboratifs et innovants.

Axe 2 : Promouvoir le bien-être et la santé mentale

- Objectif 2-1 : Améliorer la coordination autour de la santé mentale ;
- Objectif 2-2 : Renforcer le maillage des acteurs pour une meilleure prise en charge des victimes de violences intrafamiliales;
- Objectif 2-3 : Structurer l'offre sport-santé ;
- Objectif 2-4 Renforcer la prévention, la réduction des risques et la prise en charge des conduites addictives sur le territoire.

Axe 3 : Promouvoir un cadre de vie et un environnement favorable à la santé

- Objectif 3-1 : Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine ;
- Objectif 3-2 : Permettre au territoire de s'adapter aux enjeux climatiques ;
- Objectif 3-3 : Sensibiliser à l'éducation et la promotion de la santé environnement sur l'ensemble du territoire.

Les fiches-actions correspondant à chacun de ces objectifs sont présentées en dernière partie de ce document.

Les signataires s'engagent à mobiliser les moyens permettant la mise en œuvre des orientations du présent contrat, dans le respect de leurs champs de compétences et procédures respectives et sous réserve de la disponibilité de crédits. Pour soutenir le développement des actions nouvelles, les acteurs et la coordinatrice du CLS pourront solliciter des financements complémentaires dans le cadre notamment de réponses à des appels à projet.



Gouvernance

Le Comité de Pilotage (COPIL)

Le Comité de pilotage, instance décisionnelle du CLS, est chargé de formuler les orientations stratégiques du contrat. Il est composé des institutions signataires et des principaux partenaires institutionnels. Il se réunit, au minimum une fois par an. Il est également en charge, à travers chacun de ses membres, de l'articulation avec les grands cadres spécifiques à chacun des signataires.

Dans l'éventualité d'un besoin d'arbitrage concernant le CLS, seuls sont admis à voter les signataires du CLS.

Le COPIL a pour objet de :

- Suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé,
- Définir et actualiser les axes et objectifs stratégiques du Contrat Local de Santé,
- D'examiner les propositions et prendre les décisions sur la priorisation, reconduction ou réorientation des actions,
- Veiller au respect des engagements des signataires et des responsables d'action,
- Assurer l'évaluation sur la base du programme d'actions et des indicateurs de suivi et d'évaluation.

Les comités techniques (COTECH)

Les comités techniques traduisent de manière opérationnelle la stratégie du COPIL. Il s'agit d'instance de réflexion méthodologique, d'interconnaissance et de découvertes :

- Comité technique inter-CPTS

Il est ouvert aux CPTS et se réunit 1 à 2 fois par an. En fonction des projets évoqués, il peut être ouvert à d'autres professionnels :

- Temps d'interconnaissance entre CPTS,
- Partage sur les projets communs,
- Organisation de temps de rencontres et de présentation de ressources et dispositif en direction des professionnels de santé.

- Comité technique interconnaissance et ressources

Il est ouvert à l'ensemble du CLS et se réunira 3 à 4 fois par an :

- Temps d'interconnaissance entre acteurs,
- Priorisation des formations/sensibilisation de l'année,
- Priorisation des présentations de ressources et dispositifs de l'année,
- Priorisation des actions de prévention sur l'année (2 sur l'année),

- Comité technique d'évaluation du CLS et du CLSM

Groupe de travail réunissant des partenaires volontaires sur 2025, puis en 2028.

- Définir les indicateurs de résultats du CLS : quels indicateurs nous permettent de dire que les actions du CLS ont permis d'améliorer la santé des habitants et de réduire les inégalités sociales de santé ?
- Définir les indicateurs de résultats sur la dynamique partenariale du CLS,
- Définir les indicateurs de résultats du CLSM : quels indicateurs nous permettent de dire que les actions du CLS ont permis d'améliorer la santé mentale sur le territoire ?,
- Définir les critères et recueil de chaque indicateur.

- Comités techniques « addictions »

Il est ouvert à l'ensemble des acteurs intervenant sur la prévention, la prise en charge et la réduction des risques liée aux consommations psychoactives (2 par an à partir de 2026) :

- Etat des lieux sur les besoins et les manques sur le territoire et propositions d'actions,
- Organisation de temps d'informations et sensibilisations en direction du public.

Gouvernance du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

Un CLSM est un espace de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. Il a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées.

Les objectifs stratégiques :

- Mettre en œuvre une observation en santé mentale,
- Permettre l'accès aux soins psychiatriques et continuité des soins,
- Favoriser l'insertion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté des usagers,
- Lutte contre la stigmatisation et les discriminations,
- Promouvoir la santé mentale

Un CLSM a deux instances de gouvernance :

- **Le COPIL** a pour mission de définir la stratégie « Santé mentale » sur le territoire. C'est un collectif constitué de la coordinatrice du CLSM, l'ESMPI, le CHAI, d'élus, UNAFAM, MSA Alpes du Nord, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, CPTS de Bièvre Isère, Vienne, du Bassin Roussillonnais et des Pays Berjallien, ADELIS, Centre social Les Sources, la Maison du territoire de Bièvre, les circonscriptions de l'Education Nationale de Bièvre-Valloire et Bourgoin-Jallieu 3, les DAC Centre-Isère et Vienne, Le Prado, l'APAJH, les DIME de Meyrieu les Etangs et La Côte Saint-André, le Codase, la Maison des ados de l'Isère Rhodanienne, le Conseil de développement de Bièvre Isère Communauté et des personnes directement concernées.

Le COPIL se réunit 1 fois par an.

- **L'Assemblée Plénière** est l'événement qui rassemble les élus locaux, le secteur psychiatrique, les autres professionnels de santé, les acteurs du médico-social, du social, les habitants, les aidants et tous les acteurs concernés (bailleurs, éducation, insertion, justice, police). L'Assemblée Plénière peut prendre différentes formes autour des objectifs suivants :

> Valoriser la santé mentale, les actions à venir ou déjà mises en place,

> Faire culture commune sur la thématique,

> Remonter les solutions et les idées pour améliorer la santé mentale sur le territoire.

Cette Assemblée Plénière est présidée par un élu et la psychiatrie.

L'Assemblée Plénière se réunira en 2025 et 2027.

Coordination

La coordinatrice du CLS a en charge d'impulser et de coordonner la dynamique autour du contrat local de santé sur le territoire de la collectivité (élaboration, mise en œuvre, suivi, évaluation) avec pour missions :

- Animer les instances de gouvernance CLS : comité de pilotage, comité technique et groupes de travail,
- Favoriser l'identification au niveau local des besoins de santé de la population intégrant une analyse des déterminants de l'état de santé lié aux conditions de vie,
- Soutenir la conception, le développement et la mise en œuvre des actions CLS en veillant à leur cohérence au niveau local avec les autres démarches territoriales,
- Favoriser la communication autour de la démarche et des actions CLS,
- Contribuer à la capitalisation des connaissances, expériences et savoir-faire,
- Soutenir et développer les partenariats au niveau local en veillant à l'intersectorialité,
- Susciter et appuyer la participation des habitants,
- Évaluer les actions mais également la stratégie globale du CLS (évaluation de processus et de résultats),
- Rendre des comptes (bilans d'activités, synthèses des instances de travail),
- Veille et répondre aux appels à projets.

Modalités de suivi et d'évaluation du contrat

Chaque action du présent contrat fera l'objet d'un suivi par son pilote et, le cas échéant, son copilote. Les suivis d'actions seront présentés aux instances de gouvernance du Contrat Local de Santé.

Ce suivi comprendra :

- Un bilan annuel de l'action portant sur l'état d'avancement des réalisations, des éventuelles difficultés de mises en œuvre observées, de l'implication des contributeurs,
- Une analyse spécifique au regard des indicateurs d'évaluation identifiés lors de son élaboration.

Au terme du contrat, le comité de pilotage procède à une évaluation globale qui porte sur :

- Les actions inscrites et réalisées,
- Les partenariats mis en œuvre,
- Les modalités de suivi et d'animation,
- Les résultats et impacts en santé du Contrat Local de Santé.

L'évaluation des objectifs stratégiques sera basée sur des indicateurs spécifiques dont la construction fera l'objet d'un travail d'élaboration par un groupe de travail spécifique en collaboration avec l'IREPS et proposés pour validation au comité de pilotage.

Durée, révision et résiliation

Le présent contrat est valable pour une durée de 5 années à compter de sa signature. Il pourra être révisé et complété au cours de ces 5 années. Cette révision prendra la forme d'un avenant, après proposition du comité de pilotage. Le présent contrat peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception après un préavis de trois mois.

Budget du CLS

L'ARS ARA finance les moyens humains à hauteur équivalente de la collectivité pour une subvention maximum de 35000 euros par an durant les 5 années du CLS.

Chaque fiche-action comporte un budget prévisionnel spécifique. La coordinatrice aura pour mission de rechercher d'autres sources de financement.

Fiches-actions du CLS

14 fiches actions ont été formalisées. La question de la mobilité sur le territoire a été réfléchi de manière transversale pour l'ensemble des fiches actions.

AXE	OBJECTIFS STRATEGIQUES	FICHES-ACTIONS
Axe transversal : Coordonner le CLS	Assurer l'animation, le déploiement du plan d'actions, la communication et l'évaluation du Contrat Local de Santé	FA 1 : Animer et déployer le Contrat Local de Santé
	Promouvoir les dispositifs existants et favoriser l'interconnaissance des acteurs intervenant sur le territoire	FA 2 : Réseau, interconnaissance et culture commune
AXE 1 Améliorer l'accès aux droits, aux soins, à la prévention en renforçant l'attractivité du territoire	Mettre en œuvre des conditions favorables à l'installation de nouveaux professionnels et au maintien de l'existant	FA 3 : Communiquer et valoriser le territoire auprès des professionnels de santé et étudiants en santé FA 4 : Rendre le territoire attractif pour l'installation et la fidélisation des professionnels de santé
	Accompagner les professionnels de santé et élus dans leurs projets collaboratifs et innovants	FA 5 : Favoriser un maillage territorial de l'offre de santé sur le territoire FA 6 : Mise en place de dispositifs "d'aller-vers »
AXE 2 Promouvoir le bien-être et la santé mentale	Améliorer la coordination autour de la santé mentale	FA 7 : Organiser et coordonner le CLSM
	Renforcer le maillage des acteurs pour une meilleure prise en charge des victimes de violences intrafamiliales	FA 8 : Maintenir le réseau VIF existant
	Structurer l'offre sport-santé	FA 9 : Garantir l'offre Sport-Santé
	Renforcer la prévention, la réduction des risques et la prise en charge des conduites addictives sur le territoire	FA 10 : Améliorer l'offre en prévention, réduction des risques et prise en charge sur les conduites addictives
Axe 3 Promouvoir un cadre de vie et un environnement favorable à la santé	Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine	FA 11 : Assurer l'accès à une eau de qualité sur le territoire
		FA 12 : Poursuivre et développer des actions sur l'air extérieur
	Permettre au territoire de s'adapter aux enjeux climatiques	FA 13 : Développer un urbanisme favorable à la santé
	Sensibiliser à l'éducation et la promotion de la santé environnement sur l'ensemble du territoire	FA 14 : Education et promotion de la santé environnement

3.1. Listes des sigles

- AAP Appel À Projet
- AESH : Accompagnant d'élève en situation de handicap
- AFIPH : Association familiale de l'Isère pour personnes handicapées
- ALD : Affection longue durée
- APAJH : Association pour Adultes et Jeunes Handicapés
- AURA : Auvergne Rhône-Alpes
- ARS : Agence régionale de santé
- CAF : Caisse d'allocations familiales
- CAMSP : Centre d'actions médico-sociales précoces
- CCAS : Centre communal d'action sociale
- CEGGID : Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic
- CHAI : Centre hospitalier Alpes Isère
- CHU (GA) : Centre hospitalier universitaire (Grenoble Alpes)
- CLS : Contrat local de santé
- CLSM : Conseil local de santé mentale
- CMPE/PA : Centres médico-psychologiques pour enfants/pour adultes
- COPIL : Comité de pilotage
- COT : Contrat d'objectif territorial
- COTECH : Comité technique
- CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
- CPTS : Communauté professionnelle territoriale de santé
- CPS : Compétences psycho-sociales
- CRCDC AuRA : le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers Auvergne Rhône-Alpes
- CSAPA : Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
- CTG : Convention Territoriale Globale
- DAC : Dispositifs d'Appui à la Coordination
- DIME : Dispositif Intégré Médico Educatif
- EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- EMAS : Equipe Mobile d'appui à la scolarisation
- EN : Éducation nationale
- ESMPI : Etablissement de Santé Mentale Portes de l'Isère
- HDJ : Hôpital de Jour
- IREPS : Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé
- ISTS : Inégalités sociales et territoriales de santé
- ITEP : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
- MRSI : Maison ressource santé en Isère
- MSA : Mutualité Sociale Agricole
- MSP : Maison de santé pluridisciplinaire
- ORS : Observatoire régional de santé
- PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé hospitalières
- PCAET : Plan climat air énergie territorial
- PLH : Programme local de l'habitat
- PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- PMI : Protection maternelle et infantile
- PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère
- PRAPS : Programme régional d'accès à la prévention et aux soins

- PREJHI : Pôle Ressource Enfance Handicap de l'Isère
- PRS : Projets régionaux de santé
- SAM des Alpes : Service d'addictologie mutualiste des Alpes
- SESSAD : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile
- SMICTOM : Syndicat Mixte de Collecte et de traitement des ordures ménagères
- SISM : Semaines d'Informations de la Santé Mentale
- SSAD Service de Soins et d'Aide à Domicile
- SSIAD : Service de soins infirmiers à domicile
- TeqC : tonnes équivalent carbone
- ULIS : Unités localisées pour l'inclusion scolaire
- UNAFAM : Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques
- VAE : Vélo à assistance électrique

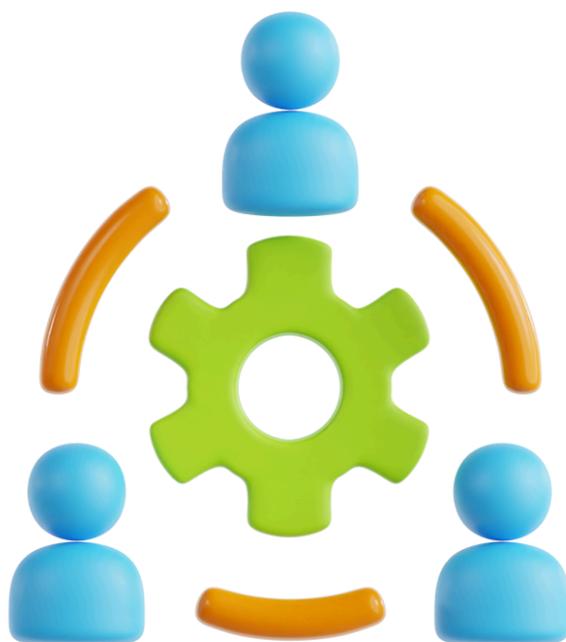
Les fiches-Action

AXE TRANSVERSAL

**COORDONNER
LE CLS**

Cet axe se décline en deux objectifs stratégiques :

- Assurer l'animation, le déploiement du plan d'actions, la communication et l'évaluation du Contrat Local de Santé,
- Promouvoir les dispositifs existants et favoriser l'interconnaissance des acteurs intervenant sur le territoire.



Objectif : assurer l'animation, le déploiement du plan d'actions, la communication et l'évaluation du Contrat Local de Santé



FICHE ACTION 1

Animer et déployer le Contrat Local de Santé

Description											
Contexte	<p>Suite au diagnostic local de santé réalisé entre 2020 et 2022, la nécessité de renforcer une politique locale de santé publique a été identifiée afin de mettre en œuvre des actions autour de l'accès aux soins, l'accès aux droits, à la prévention des publics vulnérables, la santé mentale et de la promotion de la santé.</p> <p>Le Contrat Local de Santé est un outil permettant la structuration d'une politique locale de proximité, instauré par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires de 2009 et la loi de Modernisation du système de santé de 2016. Un CLS a pour objectif de construire avec l'ensemble des acteurs de santé, du social, du médico- social, de l'insertion, de l'éducation et des élus, un projet de santé permettant de mettre en place des actions qui répondent aux besoins de ses habitants et de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.</p>										
Pilotes	Bièvre Isère Communauté – Direction Famille Solidarités – Service solidarités										
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner et s'assurer de la mise en place des actions sur le territoire en lien avec les partenaires qui en sont chargés - Porter et assurer le pilotage des actions des fiches-actions 2,3,4,5,6, 7 et 10 - Coordonner et animer le comité de pilotage - Elaborer le bilan annuel des actions réalisées sur le territoire - Définir un plan de communication pour la démarche du CLS - Réaliser l'évaluation du CLS 										
Activités et Calendrier	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place et animation d'un COPIL par an permettant de faire le bilan de l'année écoulée et de réajuster les actions si nécessaires </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> > Dès 2024 et chaque année du CLS </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Point régulier avec les pilotes des fiches-actions et soutien en fonction des besoins (co-animation de réunions, ...). Cela concerne les fiches-actions 8, 9,11, 12, 13 et 14. </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> > Dès 2025 et chaque année du CLS </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place des actions portées par Bièvre Isère </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> > Sur toute la durée du CLS </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation d'une mise à jour du diagnostic du territoire en vue de poursuivre l'identification des besoins des habitants </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> > 2028 </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluation du Contrat Local de Santé et des actions avec les partenaires : Création, avec les autres pilotes d'actions, d'outils d'analyse des indicateurs et aide sur l'évaluation de leurs fiches-actions. La coordinatrice va également créer un comité technique pour évaluer le CLS dans son intégralité </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> > Dès 2025 et chaque année du CLS </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place et animation d'un COPIL par an permettant de faire le bilan de l'année écoulée et de réajuster les actions si nécessaires 	<ul style="list-style-type: none"> > Dès 2024 et chaque année du CLS 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Point régulier avec les pilotes des fiches-actions et soutien en fonction des besoins (co-animation de réunions, ...). Cela concerne les fiches-actions 8, 9,11, 12, 13 et 14. 	<ul style="list-style-type: none"> > Dès 2025 et chaque année du CLS 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place des actions portées par Bièvre Isère 	<ul style="list-style-type: none"> > Sur toute la durée du CLS 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation d'une mise à jour du diagnostic du territoire en vue de poursuivre l'identification des besoins des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> > 2028 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluation du Contrat Local de Santé et des actions avec les partenaires : Création, avec les autres pilotes d'actions, d'outils d'analyse des indicateurs et aide sur l'évaluation de leurs fiches-actions. La coordinatrice va également créer un comité technique pour évaluer le CLS dans son intégralité 	<ul style="list-style-type: none"> > Dès 2025 et chaque année du CLS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place et animation d'un COPIL par an permettant de faire le bilan de l'année écoulée et de réajuster les actions si nécessaires 	<ul style="list-style-type: none"> > Dès 2024 et chaque année du CLS 										
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Point régulier avec les pilotes des fiches-actions et soutien en fonction des besoins (co-animation de réunions, ...). Cela concerne les fiches-actions 8, 9,11, 12, 13 et 14. 	<ul style="list-style-type: none"> > Dès 2025 et chaque année du CLS 										
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place des actions portées par Bièvre Isère 	<ul style="list-style-type: none"> > Sur toute la durée du CLS 										
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation d'une mise à jour du diagnostic du territoire en vue de poursuivre l'identification des besoins des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> > 2028 										
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluation du Contrat Local de Santé et des actions avec les partenaires : Création, avec les autres pilotes d'actions, d'outils d'analyse des indicateurs et aide sur l'évaluation de leurs fiches-actions. La coordinatrice va également créer un comité technique pour évaluer le CLS dans son intégralité 	<ul style="list-style-type: none"> > Dès 2025 et chaque année du CLS 										

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Animation du Comité technique sur l'évaluation. ➤ Mise en place de temps de concertation réguliers avec des habitants et le Conseil de développement sur les actions portées par le Contrat Local de Santé. ➤ Afin d'accompagner les initiatives des partenaires, Bièvre Isère proposera un appel à projets santé, lequel permettra une participation financière de la communauté de communes. Les critères de cet appel à projets seront à définir début 2025. ➤ Recherche de financements par la veille, le montage et le suivi des appels à projets institutionnels. 	<p>>2025 et 2028</p> <p>>Dès 2026 et chaque année du CLS</p> <p>>2025</p> <p>>2025</p>															
Territoires concernés	Bièvre Isère Communauté																
Partenaires	Professionnels du soin, du médico-social, de l'insertion, de l'éducation, du social Professionnels des autres politiques publiques impactant favorablement la santé (éducation, logement, habitat...) Bénévoles Elus Habitants Plateforme Participation du Relais Ozanam																
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés à lever, ...	Les actions proposées doivent avoir une plus-value direct sur les habitants et les acteurs du territoire.																
Moyens nécessaires (humains, financiers, ...)	<p>Moyens humains 1,3 ETP au global dédiés au pilotage et au déploiement du CLS</p> <p>Moyens financiers prévisionnels des fiches-actions 1 et 2 : Ces budgets seront arbitrés annuellement sur la base de l'évaluation des actions, des capacités budgétaires et des niveaux d'obtention des subventions.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #ffff00;"> <th></th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total des dépenses prévisionnelles</td> <td>11650 €</td> <td>11950 €</td> <td>11950 €</td> <td>12300 €</td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td colspan="4" style="text-align: center;">Recherche de financements</td> </tr> </tbody> </table> <p>Moyens matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel informatique et téléphonique nécessaire - Moyens de communication de la collectivité intégrant la création de support jusqu'à l'utilisation de la communication numérique - Véhicules de services - Équipements intercommunaux (amphithéâtre, salles de réunion, bureau, équipements sportifs et culturelles...) 			2025	2026	2027	2028	Total des dépenses prévisionnelles	11650 €	11950 €	11950 €	12300 €	Recettes	Recherche de financements			
	2025	2026	2027	2028													
Total des dépenses prévisionnelles	11650 €	11950 €	11950 €	12300 €													
Recettes	Recherche de financements																
Moyens mobiles pour favoriser l'accessibilité des personnes aux services proposés	Collaboration avec le service Mobilité de Bièvre Isère, ainsi qu'avec les institutions et associations proposant des dispositifs d'aide à la mobilité																

Inégalités sociales et territoriales de santé		
Démarche engagée	participative	<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> Consultation/concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input checked="" type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action
Coopération intersectorielle		<input checked="" type="checkbox"/> Emploi/insertion <input checked="" type="checkbox"/> Habitat/logement <input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité <input checked="" type="checkbox"/> Education <input checked="" type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Soins <input checked="" type="checkbox"/> Autre
L'action apporte-t-elle une réponse graduée ?		<input type="checkbox"/> L'action porte sur l'ensemble de la population <input type="checkbox"/> L'action cible les publics les plus vulnérables <input checked="" type="checkbox"/> L'action a une intensité proportionnelle aux besoins de santé de la population
Indicateurs d'évaluation		
Indicateurs d'évaluation de processus		COPIL <i>Nombre de réunions du COPIL du CLS</i> <i>Nombre de participants au COPIL</i> <i>Typologie des participants au COPIL</i> Actions mises en place <i>Nombre d'actions réalisées au regard du nombre d'actions prévues</i> <i>Nombre de participants aux actions satisfaits</i> <i>Nombre de personnes concernées par les actions</i> <i>Typologie des participants aux actions</i> Point avec les pilotes <i>Nombre de points avec les pilotes</i> Temps de concertation avec les habitants <i>Nombre de temps de concertation</i> <i>Typologie des temps de concertation</i> <i>Nombre de participants</i> Groupe de travail sur l'évaluation <i>Nombre de rencontre du groupe de travail évaluation CLS</i> <i>Typologie des partenaires du GT</i> <i>Typologie des outils de recueil</i>
Indicateurs d'évaluation de résultats		<i>L'évaluation de résultats du CLS sera travaillée avec un groupe de travail spécifique.</i>

**Objectif : promouvoir les dispositifs existants et favoriser l'interconnaissance
des acteurs intervenant sur le territoire**



FICHE ACTION 2

Réseau, interconnaissance et culture commune

Description	
Contexte	<p>Suite au diagnostic local de santé réalisé entre 2020 et 2022, la nécessité de renforcer une politique locale de santé publique a été identifiée afin de développer les actions autour de l'accès aux soins, l'accès aux droits des publics vulnérables, la santé mentale et de la promotion de la santé.</p> <p>Le CLS est un outil permettant la structuration de cette politique locale de proximité, instauré par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires de 2009 et la loi de Modernisation du système de santé de 2016.</p>
Pilotes	Bièvre Isère Communauté – Direction Famille Solidarités – Service solidarités
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les liens inter-acteurs - Accompagner le développement d'une culture commune - Améliorer la lisibilité de l'existant auprès des professionnels et du grand-public - Renforcer l'information sur les questions de santé auprès du grand-public - Informer des avancées des actions du CLS
Activités et calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Animer un temps mobilisant l'ensemble des partenaires du CLS, structuré autour d'un sujet thématique transversal (thématique définie en COPIL CLS), de retours d'expériences, de présentation du bilan annuel du CLS, et de temps conviviaux d'interconnaissance. En 2025 et 2027, ce temps sera associé à l'Assemblée Plénière du CLSM. >Dès 2025 et chaque année du CLS - Animation du Comité technique interconnaissance et ressources. Ce comité technique proposera des temps d'interconnaissance, priorisera 1 à 2 actions de prévention à organiser sur le territoire, des temps de sensibilisation et de formation. Ces réunions permettront de présenter des ressources ou des dispositifs existants en Isère ou sur le territoire. >Dès 2025 et chaque année du CLS - Création d'un répertoire des ressources santé du territoire et avec une mise à jour régulière >Dès 2025 et chaque année du CLS
Territoire concerné	Bièvre Isère Communauté
Partenaires	<p>Professionnels du soin, du médico-social, de l'insertion, de l'éducation, du social</p> <p>Professionnels des autres politiques publiques impactant favorablement la santé (éducation, logement, habitat...)</p> <p>Bénévoles</p> <p>Élus</p> <p>Habitants</p>

Points de vigilance, risques identifiés, difficultés à lever, ...																
Moyens nécessaires (humains, financiers, ...)	<p>Moyens humains : 1,3 ETP au global dédiés au pilotage et au déploiement du CLS</p> <p>Moyens financiers prévisionnels des fiches-actions 1 et 2 : Ces budgets seront arbitrés annuellement sur la base de l'évaluation des actions, des capacités budgétaires et des niveaux d'obtention des subventions.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total des dépenses prévisionnelles</td> <td>11650 €</td> <td>11950 €</td> <td>11950 €</td> <td>12300 €</td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td colspan="4">Recherche de financements</td> </tr> </tbody> </table> <p>Moyens matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel informatique et téléphonique nécessaire - Moyens de communication de la collectivité intégrant la création de supports jusqu'à l'utilisation de la communication numérique - Véhicules de service - Équipements intercommunaux (amphithéâtre, salles de réunion, bureaux, équipements sportifs et culturels...) 		2025	2026	2027	2028	Total des dépenses prévisionnelles	11650 €	11950 €	11950 €	12300 €	Recettes	Recherche de financements			
	2025	2026	2027	2028												
Total des dépenses prévisionnelles	11650 €	11950 €	11950 €	12300 €												
Recettes	Recherche de financements															
Moyens mobiles pour favoriser l'accessibilité des personnes aux services proposés	La coordinatrice du CLS travaillera en étroite collaboration avec le chargé de mission mobilité de Bièvre Isère, ainsi qu'avec les institutions et associations proposant des dispositifs d'aide à la mobilité															
Inégalités sociales et territoriales de santé																
Démarche participative engagée	<input checked="" type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> Consultation/concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action															
Coopération intersectorielle	<input checked="" type="checkbox"/> Emploi/insertion <input checked="" type="checkbox"/> Habitat/logement <input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité <input checked="" type="checkbox"/> Education <input checked="" type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Soins <input checked="" type="checkbox"/> Autre															
L'action apporte-t-elle une réponse graduée ?	<input type="checkbox"/> L'action porte sur l'ensemble de la population <input type="checkbox"/> L'action cible les publics les plus vulnérables <input checked="" type="checkbox"/> L'action a une intensité proportionnelle aux besoins de santé de la population															
Indicateurs d'évaluation																
Indicateurs d'évaluation de processus	<p>Événement partenaires CLS</p> <p><i>Nombre de participants</i> <i>Typologie des participants</i> <i>Nombre de participants satisfaits</i> <i>Nombre de partenaires associés</i> <i>Typologie des partenaires associés</i></p> <p>Comité technique interconnaissance et ressources :</p> <p><i>Nombre de rencontres</i></p>															

	<p><i>Nombre de participants</i></p> <p><i>Typologie des participants</i></p> <p><i>Nombre de ressources ou dispositifs présentés</i></p> <p><i>Typologie des thématiques des ressources et dispositifs présentés</i></p> <p>Actions de prévention</p> <p><i>Nombre d'actions de prévention</i></p> <p><i>Nombre de participants</i></p> <p><i>Typologie des participants</i></p> <p><i>Typologie des actions</i></p> <p><i>Thématiques des actions</i></p> <p><i>Nombre de participants satisfaits</i></p> <p><i>Nombre de partenaires associés</i></p> <p><i>Typologie des partenaires associés</i></p>
Indicateurs d'évaluation de résultats	<i>L'évaluation de résultats de la dynamique partenariale du CLS sera travaillée avec un groupe de travail spécifique.</i>



ATTRACTIVITÉ & SOINS



Fiches-Action

AXE 1

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS, AUX SOINS, À LA PRÉVENTION EN RENFORÇANT L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Cet axe se décline en deux objectifs stratégiques :

- Mettre en œuvre des conditions favorables à l'installation de nouveaux professionnels et au maintien de l'existant,
- Accompagner les professionnels de santé et élus dans leurs projets collaboratifs et innovants.





Objectif : mettre en œuvre des actions favorables à l'installation de nouveaux professionnels et au maintien de l'existant



FICHE ACTION 3

Communiquer et valoriser le territoire auprès des professionnels de santé et étudiants en santé

Description

Contexte

Le territoire de Bièvre Isère Communauté fait face à un déficit de professionnels de santé. La saturation des cabinets de médecine générale est constatée sur l'ensemble du territoire. Cette situation engendre des difficultés d'accès aux médecins généralistes : les nouveaux habitants et les habitants dont le médecin est parti à la retraite sans être remplacé ont des difficultés à trouver un médecin traitant.

Le territoire dispose d'un Centre de soins non programmés, situé à Saint-Etienne de Saint-Geoirs. Il propose des consultations sans rendez-vous assurées par des médecins urgentistes et des médecins généralistes et dispose également d'un plateau technique pour les petites urgences (sutures...). Certains habitants de la partie nord du territoire recourent également à la structure 7j/7 médecins de Bourgoin-Jallieu, ainsi que celle de Beaurepaire et du Grand-Lemps.

Concernant les autres professionnels de santé libéraux, l'offre est également en tension, (sauf pour les infirmiers). Quelques médecins spécialistes sont présents sur le territoire mais pas assez pour couvrir les besoins des habitants, qui doivent se rendre sur Voiron, Bourgoin-Jallieu ou Vienne. Les spécialistes de ces communes sont également saturés, ce qui engendrent retards et renoncements aux diagnostics et aux soins.

En terme d'imagerie médicale, un cabinet de radiologie est présent à La Côte Saint-André. A proximité on repère les cabinets de Rives, Voiron et Bourgoin-Jallieu. En 2025, un centre de radiologie doté d'un scanner ouvrira ses portes à Saint-Etienne de Saint-Geoirs.

En terme d'exercice coordonné, le territoire compte plusieurs regroupements pluriprofessionnels de santé tel que des Maisons de santé pluriprofessionnels (MSP) à Faramans, La Côte Saint-André, Sillans. Le territoire est également constitué de plusieurs CPTS : 4 communes (Pajay, Beaufort, Marcollin, Lentiol) ont rejoint la CPTS du Bassin Roussillonnais, 8 communes (Artas, Meyrieu les Etangs, Saint-Jean de Bournay, Lieudieu, Villeneuve de Marc, Savas-Mépin, Beauvoir de Marc et Royas) celle de Vienne, 3 communes (Saint-Agnin sur Bion, Tramolé et Culin) vont rejoindre prochainement celle du Pays Berjallin. Les professionnels de santé du reste du territoire pourront rejoindre la CPTS Bièvre Isère, en cours de construction. Ces regroupements attirent souvent de jeunes professionnels.

L'accueil d'internes de médecine générale est une opportunité pour faire découvrir aux futurs médecins généralistes l'exercice « en zone rurale ». Plusieurs médecins généralistes du territoire sont déjà maîtres de stage. Grâce à la mise en place d'une Maison des internes à Saint-Etienne de Saint-Geoirs, la Communauté de communes encourage et facilite l'accueil d'internes de médecine générale. Le Département peut être terrain d'accueil de stagiaires.

Renforcer l'attractivité de notre territoire et faciliter l'installation des professionnels de santé sont des réponses adaptées à l'amélioration de notre offre de soin.



Pilote	Bièvre Isère Communauté – Direction Famille Solidarités – Service Solidarités																		
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le territoire auprès des professionnels de santé et futurs professionnels de santé - Organiser des événements conviviaux et de temps de rencontres pour les futurs professionnels de santé 																		
Activités et calendrier	<p>Promouvoir le territoire auprès des professionnels de santé et futurs professionnels de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un film de promotion du territoire en partenariat avec les professionnels de santé et les élus. Ce film présenterait les ressources du territoire (vie sociale, sorties culturelles, activités sportives, réseau médical...). - Création d'autres outils de communication aux étudiants et professionnels de santé (ex. flyers). - Présentation de ce film aux lieux de formation des professionnels de santé les plus proche de notre territoire - Proposer des temps de présentation des métiers en santé et des aides proposées par Bièvre Isère aux lycéens du territoire. <p>Organiser ou participer à des événements conviviaux et de temps de rencontre pour les futurs professionnels de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de journées de découverte du territoire aux étudiants en santé avec temps d'immersion dans les différentes structures du territoire. - Inviter les professionnels volontaires à participer à des événements ciblés participant à l'accueil des nouveaux professionnels de santé. 	> 2025-2026	>2025-2026	>2026-2027															
			>2026-2027	>2026-2028															
			>2027	>2027-2028															
Territoire concerné	Bièvre Isère Communauté																		
Partenaires	CPTS de Bièvre Isère, CPTS du Bassin Roussillonnais, CPTS de Vienne, CPTS des Pays Berjallien, Professionnels de santé en libéral, structures médico-sociales, Département (Services développement social, accompagnement enfance/famille, Isère Santé), Elus, Habitants, établissements de formation des professionnels de santé, Office de Tourisme, MSA Alpes du Nord, direction « Développement économique et tourisme » de Bièvre Isère, Centres hospitaliers de Vienne, Bourgoin-Jallieu, Intercommunal Vercors Isère et CHUGA site de Voiron.																		
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés à lever, ...	Certains professionnels de santé n'appartiennent pas à une CPTS. Il faut veiller à les associer aux différentes actions de cette fiche.																		
Moyens nécessaires (humains, financiers, ...)	<p>Moyens humains : 1,3 ETP au global dédiés au pilotage et au déploiement du CLS</p> <p>Moyens financiers prévisionnels : Ces budgets seront arbitrés annuellement sur la base de l'évaluation des actions, des capacités budgétaires et des niveaux d'obtention des subventions.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total des dépenses prévisionnelles</td> <td>0 €</td> <td>5000 €</td> <td>3000 €</td> <td>3000 €</td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td colspan="4" style="text-align: center;">Recherche de financements</td> </tr> </tbody> </table>					2025	2026	2027	2028	Total des dépenses prévisionnelles	0 €	5000 €	3000 €	3000 €	Recettes	Recherche de financements			
	2025	2026	2027	2028															
Total des dépenses prévisionnelles	0 €	5000 €	3000 €	3000 €															
Recettes	Recherche de financements																		



	Moyens matériels : <ul style="list-style-type: none">- Matériel informatique et téléphonique nécessaire- Moyens de communication de la collectivité intégrant la création de supports jusqu'à l'utilisation de la communication numérique- Véhicules de service- Équipements intercommunaux (amphithéâtre, salles de réunion, bureaux, équipements sportifs et culturels...)
Moyens mobiles pour favoriser l'accessibilité des personnes aux services proposés	Les réponses aux problèmes de mobilité pour l'accès aux professionnels de santé devront apparaître dans la promotion du territoire. Collaboration avec le service mobilité de Bièvre Isère, ainsi qu'avec les institutions et associations proposant des dispositifs d'aide à la mobilité
Inégalités sociales et territoriales de santé	
Démarche participative engagée	<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Consultation/concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input checked="" type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action
Coopération intersectorielle	<input checked="" type="checkbox"/> Emploi/insertion <input checked="" type="checkbox"/> Habitat/logement <input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité <input checked="" type="checkbox"/> Education <input checked="" type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Soins <input checked="" type="checkbox"/> Autre
L'action apporte-t-elle une réponse graduée ?	<input checked="" type="checkbox"/> L'action porte sur l'ensemble de la population <input type="checkbox"/> L'action cible les publics les plus vulnérables <input type="checkbox"/> L'action a une intensité proportionnelle aux besoins de santé de la population
Indicateurs d'évaluation	
Indicateurs d'évaluation de processus	Réalisation d'un film promotionnel <ul style="list-style-type: none">➤ Nombre de film réalisé➤ Nombre de partenaires impliqués dans la réalisation du film➤ Typologie des partenaires impliqués dans la réalisation du film Présentation du film <ul style="list-style-type: none">➤ Nombre de présentations du film➤ Typologie des lieux de formations Journées de présentation du territoire <ul style="list-style-type: none">➤ Nombre de journées organisées➤ Nombre d'étudiants présents➤ Typologie des étudiants présents➤ Nombre de partenaires impliqués dans l'organisation de la journée➤ Typologie des partenaires impliqués dans l'organisation de la journée Autres événements organisés : <ul style="list-style-type: none">➤ Nombre d'évènements organisés➤ Typologie des évènements organisés➤ Nombre d'étudiants présents➤ Typologie des étudiants présents➤ Nombre de partenaires impliqués dans l'organisation des évènements➤ Typologie des partenaires impliqués dans l'organisation des évènements
Indicateurs d'évaluation de résultats	<i>La collectivité a-t-elle mis en œuvre des conditions favorables à l'installation de nouveaux professionnels et au maintien de l'existant ?</i> <ul style="list-style-type: none">- Typologie des conditions favorables mise en place



Objectif : mettre en œuvre des conditions favorables à l'installation de nouveaux professionnels et au maintien de l'existant



FICHE ACTION 4

Rendre le territoire attractif pour l'installation et la fidélisation des professionnels de santé

Description	
Contexte	<p>Le territoire de Bièvre Isère Communauté fait face à un déficit de professionnels de santé. La saturation des cabinets de médecine générale est constatée sur l'ensemble du territoire. Cette situation engendre des difficultés d'accès aux médecins généralistes : les nouveaux habitants et les habitants dont le médecin est parti à la retraite sans être remplacé ont des difficultés à trouver un médecin traitant.</p> <p>Le territoire dispose d'un Centre de soins non programmés, situé à Saint-Etienne de Saint-Geoirs. Il propose des consultations sans rendez-vous assurées par des médecins urgentistes et des médecins généralistes et dispose également d'un plateau technique pour les petites urgences (sutures...). Certains habitants de la partie nord du territoire recourent également à la structure 7j/7 médecins de Bourgoin-Jallieu, ainsi que celle de Beaurepaire et du Grand-Lemps.</p> <p>Concernant les autres professionnels de santé libéraux, l'offre est également en tension, (sauf pour les infirmiers). Quelques médecins spécialistes sont présents sur le territoire mais pas assez pour couvrir les besoins des habitants, qui doivent se rendre sur Voiron, Bourgoin-Jallieu ou Vienne. Les spécialistes de ces communes sont également saturés, ce qui engendrent retards et renoncements aux diagnostics et aux soins.</p> <p>En terme d'imagerie médicale, un cabinet de radiologie est présent à La Côte Saint-André. A proximité on repère les cabinets de Rives, Voiron et Bourgoin-Jallieu. En 2025, un centre de radiologie doté d'un scanner ouvrira ses portes à Saint-Etienne de Saint-Geoirs.</p> <p>En terme d'exercice coordonné, le territoire compte plusieurs regroupements pluriprofessionnels de santé tel que des Maisons de santé pluriprofessionnels (MSP) à Faramans, La Côte Saint-André, Sillans. Le territoire est également constitué de plusieurs CPTS : 4 communes (Pajay, Beaufort, Marcollin, Lentiol) ont rejoint la CPTS du Bassin Roussillonnais, 8 communes (Artas, Meyrieu les Etangs, Saint-Jean de Bournay, Lieudieu, Villeneuve de Marc, Savas-Mépin, Beauvoir de Marc et Royas) celle de Vienne, 3 communes (Saint-Agnin sur Bion, Tramolé et Culin) vont rejoindre prochainement celle du Pays Berjallin. Les professionnels de santé du reste du territoire pourront rejoindre la CPTS Bièvre Isère, en cours de construction. Ces regroupements attirent souvent de jeunes professionnels.</p> <p>L'accueil d'internes de médecine générale est une opportunité pour faire découvrir aux futurs médecins généralistes l'exercice « en zone rurale ». Plusieurs médecins généralistes du territoire sont déjà maîtres de stage. Grâce à la mise en place d'une Maison des internes à Saint-Etienne de Saint-Geoirs, la Communauté de communes encourage et facilite l'accueil d'internes de médecine générale. Le Département peut être terrain d'accueil de stagiaires.</p> <p>Renforcer l'attractivité de notre territoire et faciliter l'installation des professionnels de santé sont des réponses adaptées à l'amélioration de notre offre de soin.</p>
Pilote	Bièvre Isère Communauté – Direction Famille Solidarités – Service solidarités
Objectifs opérationnels	➤ Accompagner les professionnels de santé dans leur projet d'installation



	➤ Etudier le développement de la maison des internes sur le territoire	
Activités et calendrier	<p>Accompagner les professionnels de santé dans leur projet d'installation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux des besoins des étudiants en santé en matière d'installation > 2025 - Recueil des besoins en matière d'accompagnement à l'installation auprès des professionnels de santé (>2025 (en partenariat avec les CPTS et Isère Santé) - Définition des contours de ce service d'accompagnement à l'installation. >Fin 2025 - Information des professionnels de santé et élus sur les aides financières proposées par les institutions > Dès 2025, durant chaque année du CLS - Mise en lien des professionnels de santé avec les élus pour l'accès à un local et à un logement > Dès 2025, durant chaque année du CLS <p>Etudier le développement de la maison des internes sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interroger les professionnels de santé du territoire sur leurs besoins en terme d'accueil de stagiaires et sur le nombre de maitres de stage présents sur le territoire >2025 - Développer le projet « Maison des internes » en fonction des retours des professionnels. Ce développement sera réévalué chaque année. >2026-2028 	
Territoire concerné	Bièvre Isère Communauté	
Partenaires	CPTS de Bièvre Isère, CPTS du Bassin Roussillonnais, CPTS de Vienne, CPTS des Pays Berjallien, Professionnels de santé en libéral, structures médico-sociales, Département (Services développement social, accompagnement enfance/famille, Isère Santé), Elus, établissements de formation des professionnels de santé, MSA Alpes du Nord, direction « Développement économique et tourisme » de Bièvre Isère, Centre hospitalier de Vienne, Bourgoin-Jallieu, Intercommunal Vercors Isère et CHUGA site de Voiron.	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés à lever, ...	Cette fiche-action doit se travailler avec l'ensemble des professionnels de santé dans et hors CPTS. Elle doit également se travailler avec les Universités de Grenoble et Lyon, ainsi que d'autres établissements de formation en santé.	

Moyens nécessaires (humains, financiers, ...)	Moyens humains : 1,3 ETP au global dédiés au pilotage et au déploiement du CLS				
	Moyens financiers prévisionnels : Ces budgets seront arbitrés annuellement sur la base de l'évaluation des actions, des capacités budgétaires et des niveaux d'obtention des subventions.				
		2025	2026	2027	2028
	Total des dépenses prévisionnelles	0 €	13000 €	13000 €	13000 €
	Recettes	Recherche de financements			
	Moyens financiers de la Maison des internes actuelle :				



Moyens financiers de la Maison des internes actuelle :

	2025	2026	2027	2028
Total des dépenses	8125 €	8125 €	8125 €	8125 €
Recettes immobilières prévisionnelles	3000 €	3000 €	3000 €	3000 €

Moyens matériels :

- Matériel informatique et téléphonique nécessaire
- Moyens de communication de la collectivité intégrant la création de supports jusqu'à l'utilisation de la communication numérique
- Véhicules de service
- Équipements intercommunaux (amphithéâtre, salles de réunion, bureau, équipements sportifs et culturels...)

Moyens mobiles pour favoriser l'accessibilité des personnes aux services proposés

Collaboration avec la mobilité de Bièvre Isère, ainsi qu'avec les institutions et associations proposant des dispositifs d'aide à la mobilité.

Inégalités sociales et territoriales de santé

Démarche participative engagée

- Aucune
- Information
- Consultation/concertation
- Codécision
- Implication des habitants dans la réalisation de l'action

Coopération intersectorielle

- Emploi/insertion
- Habitat/logement
- Social/solidarité
- Education
- Aménagement du territoire
- Soins
- Autre

L'action apporte-t-elle une réponse graduée ?

- L'action porte sur l'ensemble de la population
- L'action cible les publics les plus vulnérables
- L'action a une intensité proportionnelle aux besoins de santé de la population

Indicateurs d'évaluation

Indicateurs d'évaluation de processus

Groupe de travail interne :
Nombre de réunions
Nombre de participants
Typologie des participants

Etat des lieux auprès des étudiants en santé
Nombre d'étudiants interrogés
Typologie des étudiants interrogés

Financements à l'installation
Nombre de professionnels ou futurs professionnels informés

Lien professionnels de santé et élus
Nombre de professionnels et élus mis en lien
Communes concernées

Besoins d'accueil de stagiaires
Nombre de professionnels de santé interrogés
Typologie des professionnels de santé interrogés



Indicateurs d'évaluation de résultats	<p><i>Des dispositifs d'accompagnement à l'installation ont-ils été mis en place ?</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Nombre de dispositifs mis en place</i>- <i>Typologie des dispositifs</i> <p><i>Est-ce qu'il existe un besoin sur le territoire de développement de la Maison des internes ?</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Nombre de professionnels de santé ayant identifié un besoin de développement de la Maison des internes sur le territoire</i>- <i>Typologie des besoins repérés</i>



**Objectif : accompagner les professionnels de santé et élus
dans leurs projets collaboratifs et innovants**



FICHE ACTION 5

Favoriser un maillage territorial des actions de santé sur le territoire

Description	
Contexte	<p>Bièvre Isère Communauté compte plusieurs regroupements pluriprofessionnels de santé tels que des Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) à Faramans, La Côte Saint-André, Sillans.</p> <p>Le territoire est également constitué de plusieurs CPTS : 4 communes (Pajay, Beaufort, Marcollin, Lentiol) ont rejoint la CPTS du Bassin Roussillonnais, 8 communes (Artas, Meyrieu les Etangs, Saint-Jean de Bournay, Lieudieu, Villeneuve de Marc, Savas-Mépin, Beauvoir de Marc et Royas) celle de Vienne, 3 communes (Saint-Agnin sur Bion, Tramolé et Culin) ont rejoint celle des Pays Berjallin. La CPTS de Bièvre Isère est la plus grande CPTS du territoire, elle recoupe la majorité des communes du sud de la collectivité. Bièvre Isère siège au conseil d'administration de la CPTS.</p> <p>L'exercice coordonné (en centre de santé, en MSP, en Communauté Professionnelle Territoriale de Santé,) parce qu'il permet de renforcer la coopération avec d'autres professionnels de santé de mettre en place des réunions pluridisciplinaires autour de la prise en charge de certains patients, est jugé intéressant par les médecins. Toutefois ces dispositifs soulèvent aussi des interrogations et des réticences chez certains professionnels de santé, qui préfèrent ne pas rejoindre ce type de dispositif pour l'instant. Ceux-ci ont également des projets pour améliorer la santé sur le territoire.</p>
Pilote	Bièvre Isère Communauté – Direction Famille Solidarités - Service Solidarités
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser les liens entre le Contrat Local de Santé et les CPTS ➤ Soutenir méthodologiquement les professionnels de santé hors CPTS dans le développement de leurs projets de santé
Activités et calendrier	<p>Favoriser les liens entre le Contrat Local de Santé et les CPTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation au conseil d'administration de la CPTS de Bièvre Isère - Organisation d'une ou deux réunions d'un Comité technique inter-CPTS avec les 4 CPTS du territoire autour d'actions partagées et d'actions mises en œuvre par le CLS (cahier des charges du film, recueil de besoins sur l'aide à l'installation, ...) - Invitation au COPIL du CLS des 4 représentants des CPTS implantés sur le territoire - Communication auprès des partenaires et du grand public sur les actions mises en place par les CPTS. <p>Favoriser les liens entre les professionnels de santé, le CLS et les CPTS.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aller à la rencontre des professionnels de santé du territoire - Temps de présentation du CLS et des CPTS auprès des élus et des professionnels de santé
	<p>> Dès 2024, durant chaque année du CLS</p> <p>>2025-2026</p> <p>> Dès 2026, durant chaque année du CLS</p>



	<ul style="list-style-type: none"> - Communication sur les aides financières possibles (appels à projets, aide à l'installation, ...) - Organisation de temps de rencontres régulières en soirée ou entre 12h et 14h avec les professionnels de santé (présentiel ou visio), en partenariat avec les CPTS - Accompagnement méthodologique des projets de prévention des professionnels de santé, en fonction des besoins - Etre informé et être associé aux projets d'exercices coordonnés sur le territoire 	<p>> Dès 2025, durant chaque année du CLS</p> <p>>2026</p> <p>> 2027-2028</p> <p>> 2027-2028</p>
Territoire concerné	Bièvre Isère Communauté	
Partenaires	CPTS de la Bièvre, CPTS de Vienne, CPTS des Pays Berjallien, CPTS du Bassin Roussillonnais, Elus, professionnels de santé, Département (Services développement social, accompagnement enfance/famille, Isère Santé, Centre de santé sexuelle), Région, ARS ARA, CPAM, DAC Centre-Isère et Visages (MRSI), MSA Alpes du Nord, Centre hospitalier de Vienne, Bourgoin-Jallieu, Intercommunal Vercors Isère et CHUGA site de Voiron.	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés à lever, ...		
Moyens nécessaires (humains, financiers, ...)	<p>Moyens humains : 1,3 ETP au global dédiés au pilotage et au déploiement du CLS</p> <p>Moyens matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel informatique et téléphonique nécessaire - Moyens de communication de la collectivité intégrant la création de supports jusqu'à l'utilisation de la communication numérique - Véhicules de service - Équipements intercommunaux (amphithéâtre, salles de réunion, bureaux, équipements sportifs et culturels...) 	
Moyens mobiles pour favoriser l'accessibilité des personnes aux services proposés	Les projets développés par les professionnels de santé dans et hors CPTS vont se heurter aux problématiques de mobilité des habitants pour accéder aux actions. Collaboration avec le service mobilité de Bièvre Isère, ainsi qu'avec les institutions et associations proposant des dispositifs d'aide à la mobilité.	
Inégalités sociales et territoriales de santé		
Démarche participative engagée	<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Consultation/concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input checked="" type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action	
Coopération intersectorielle	<input type="checkbox"/> Emploi/insertion <input type="checkbox"/> Habitat/logement <input type="checkbox"/> Social/solidarité <input type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Soins <input type="checkbox"/> Autre	
L'action apporte-t-elle une réponse graduée ?	<input type="checkbox"/> L'action porte sur l'ensemble de la population <input type="checkbox"/> L'action cible les publics les plus vulnérables <input checked="" type="checkbox"/> L'action a une intensité proportionnelle aux besoins de santé de la population	



Indicateurs d'évaluation

Indicateurs d'évaluation de processus	<p>Participation au CA de la CPTS de Bièvre Isère <i>Nombre de participation au CA de la CPTS de Bièvre Isère</i></p> <p>Temps de rencontre réguliers avec les 4 CPTS du territoire <i>Nombre de rencontres</i> <i>Nombre de participants</i></p> <p>Présence au COPIL du CLS <i>Nombre de membres des CPTS présents sur le COPIL</i></p> <p>Communication des actions mises en place par les CPTS <i>Nombre d'actions relayées</i></p> <p>Actions mises en œuvre en commun <i>Nombre d'actions mises en œuvre en commun</i> <i>Typologie des actions mises en œuvre en commun</i></p> <p>Communication sur les aides financières <i>Nombre d'aides financières relayées</i></p> <p>Accompagnement méthodologique de projets <i>Nombre d'accompagnements</i> <i>Nombre de professionnels accompagnés</i> <i>Typologie des projets accompagnés</i></p> <p>Temps de rencontres avec les professionnels de santé <i>Nombre de temps de rencontres</i> <i>Nombre de professionnels de santé présents</i> <i>Typologie des professionnels de santé</i></p>
Indicateurs d'évaluation de résultats	<p><i>Les professionnels de santé ont-ils la perception que le maillage des actions de santé sur le territoire s'est amélioré ?</i></p> <ul style="list-style-type: none">⇒ <i>Nombre de professionnels de santé indiquant que le maillage des actions de santé sur le territoire s'est amélioré</i>⇒ <i>Typologie des améliorations citées par les professionnels de santé</i>



**Objectif : accompagner les professionnels de santé et élus
dans leurs projets collaboratifs et innovants**



FICHE ACTION 6

Mise en place de dispositifs d'aller-vers

Description	
Contexte	<p>Les difficultés de mobilité des habitants (sans véhicule, sans permis de conduire ou dans l'impossibilité de conduire), à savoir les jeunes, les personnes âgées et les habitants en situation de précarité sont importantes sur le territoire de Bièvre Isère. De ce fait, certains habitants peuvent se trouver isolés dans des communes rurales avec un accès très contraint aux ressources de sociabilité et de santé.</p> <p>De plus, la saturation des cabinets de médecine générale est constatée sur l'ensemble du territoire. Cette situation engendre des difficultés d'accès aux médecins généralistes : les nouveaux habitants et les habitants dont le médecin est parti à la retraite sans être remplacé. Nombre d'habitants seraient ainsi sans médecin traitant y compris des personnes âgées ayant des maladies chroniques. Quelques médecins spécialistes sont présents sur le territoire. Bourgoin-Jallieu et Voiron offrent, par ailleurs, une palette diversifiée de médecins spécialistes, libéraux et hospitaliers. Néanmoins, nous observons la saturation des files actives des spécialistes en accès direct, du territoire et des villes alentour. Ces problématiques d'accès aux spécialistes (délais, distance) engendrent retards et renoncements aux diagnostics et aux soins.</p> <p>Les difficultés d'accès des personnes en situation de précarité de Bièvre Isère sont multiples. Les conditions pour ouvrir et faire valoir ses droits à une couverture sociale, les contraintes financières et les difficultés de déplacement se conjuguent et engendrent des retards, ruptures et renoncements aux soins.</p> <p>Il existe des ressources d'aide en matière d'accès aux droits et aux soins :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'Espace France Services à la Côte Saint-André accueille des permanences de la MSA, de la CPAM (en visioconférence), ...- Les travailleurs sociaux du Département peuvent apporter leur aide dans ces démarches pour les personnes qu'elles accompagnent plus globalement sur le plan social ;- Les conseillers de la Mission Locale peuvent également apporter une aide aux jeunes en insertion et aux allocataires du RSA ;- Les permanences d'accès aux soins de santé (PASS) des hôpitaux de Bourgoin-Jallieu et Voiron apportent une aide administrative pour ouvrir des droits en santé et permettent aux personnes sans couverture sociale de bénéficier de soins. Les PASS restent toutefois difficilement accessibles aux habitants en précarité du territoire en raison des contraintes de déplacement. <p>Le mauvais état de santé d'une partie des publics isolés en difficulté d'insertion, en particulier les hommes de plus de 50 ans, est un point d'attention pour les professionnels. Les problématiques d'addictions (notamment alcool, cannabis et tabac), de santé mentale (dépression), de santé bucco-dentaire (également en lien avec les consommations de tabac, d'alcool et de cannabis) sont fréquentes et souvent non prises en charge.</p> <p>Le suivi de santé irrégulier d'une partie des femmes modestes et précaires est également une problématique repérée par les professionnels, ce que confirme le niveau relativement faible de participation des femmes de 50-74 ans au dépistage organisé du cancer du sein.</p>
Pilote	Bièvre Isère Communauté – Direction Famille Solidarités – Service Solidarités



Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des projets de dépistages en aller-vers les publics les plus fragiles - Communiquer sur les équipes mobiles pouvant intervenir sur le territoire - Faciliter la mise en place de permanences santé en direction des personnes en précarité sur le territoire - Développer l'accès à l'information en santé (droits, ressources, etc.) pour tous, en particulier les personnes en situation de précarité 								
- Activités et calendrier	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top; width: 70%;"> Mettre en place des projets de dépistage en aller-vers les publics les plus fragiles <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du projet « Cancer du sein en milieu rural de la MSA » sur Bièvre Isère - Mise en place de projets de dépistages avec les partenaires du territoire en fonction des priorités </td> <td style="vertical-align: top; width: 30%;"> > 2024-2025 > 2026-2028 </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"> Communiquer sur les équipes mobiles pouvant intervenir sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> - Recensement des équipes mobiles des hôpitaux de Voiron, Bourgoin-Jallieu, Vienne ; ainsi que de l'ESMPI et du CHAI pouvant intervenir sur notre territoire - Organisation de temps d'interconnaissance entre les équipes mobiles et les partenaires du territoire </td> <td style="vertical-align: top;"> >2025 >Dès 2026, durant chaque année du CLS </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"> Faciliter la mise en place de permanences santé en direction des personnes en précarité sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> - Recherche de locaux adaptés pour des structures pouvant assurer des permanences sur le territoire (PASS, REPSY, ISBA Santé Prévention, ...) - Organisation des permanences santé avec les structures identifiées - Relais des temps de permanence sur le territoire </td> <td style="vertical-align: top;"> > 2025 > 2026-2028 >2026-2028 </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"> Développer l'accès à l'information en santé (droits, ressources, etc.) pour tous, en particulier les personnes en situation de précarité <ul style="list-style-type: none"> - Relais des dispositifs et ressources d'accès aux droits en santé auprès des acteurs du territoire et des habitants, en s'appuyant sur la France Services - Travailler avec les partenaires du territoire et l'ARS ARA sur un projet de médiation santé </td> <td style="vertical-align: top;"> > 2025-2028 >2026-2028 </td> </tr> </table>	Mettre en place des projets de dépistage en aller-vers les publics les plus fragiles <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du projet « Cancer du sein en milieu rural de la MSA » sur Bièvre Isère - Mise en place de projets de dépistages avec les partenaires du territoire en fonction des priorités 	> 2024-2025 > 2026-2028	Communiquer sur les équipes mobiles pouvant intervenir sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> - Recensement des équipes mobiles des hôpitaux de Voiron, Bourgoin-Jallieu, Vienne ; ainsi que de l'ESMPI et du CHAI pouvant intervenir sur notre territoire - Organisation de temps d'interconnaissance entre les équipes mobiles et les partenaires du territoire 	>2025 >Dès 2026, durant chaque année du CLS	Faciliter la mise en place de permanences santé en direction des personnes en précarité sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> - Recherche de locaux adaptés pour des structures pouvant assurer des permanences sur le territoire (PASS, REPSY, ISBA Santé Prévention, ...) - Organisation des permanences santé avec les structures identifiées - Relais des temps de permanence sur le territoire 	> 2025 > 2026-2028 >2026-2028	Développer l'accès à l'information en santé (droits, ressources, etc.) pour tous, en particulier les personnes en situation de précarité <ul style="list-style-type: none"> - Relais des dispositifs et ressources d'accès aux droits en santé auprès des acteurs du territoire et des habitants, en s'appuyant sur la France Services - Travailler avec les partenaires du territoire et l'ARS ARA sur un projet de médiation santé 	> 2025-2028 >2026-2028
Mettre en place des projets de dépistage en aller-vers les publics les plus fragiles <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du projet « Cancer du sein en milieu rural de la MSA » sur Bièvre Isère - Mise en place de projets de dépistages avec les partenaires du territoire en fonction des priorités 	> 2024-2025 > 2026-2028								
Communiquer sur les équipes mobiles pouvant intervenir sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> - Recensement des équipes mobiles des hôpitaux de Voiron, Bourgoin-Jallieu, Vienne ; ainsi que de l'ESMPI et du CHAI pouvant intervenir sur notre territoire - Organisation de temps d'interconnaissance entre les équipes mobiles et les partenaires du territoire 	>2025 >Dès 2026, durant chaque année du CLS								
Faciliter la mise en place de permanences santé en direction des personnes en précarité sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> - Recherche de locaux adaptés pour des structures pouvant assurer des permanences sur le territoire (PASS, REPSY, ISBA Santé Prévention, ...) - Organisation des permanences santé avec les structures identifiées - Relais des temps de permanence sur le territoire 	> 2025 > 2026-2028 >2026-2028								
Développer l'accès à l'information en santé (droits, ressources, etc.) pour tous, en particulier les personnes en situation de précarité <ul style="list-style-type: none"> - Relais des dispositifs et ressources d'accès aux droits en santé auprès des acteurs du territoire et des habitants, en s'appuyant sur la France Services - Travailler avec les partenaires du territoire et l'ARS ARA sur un projet de médiation santé 	> 2025-2028 >2026-2028								
Territoire concerné	Bièvre Isère Communauté								
Partenaires	PMI, Centre de santé sexuelle, centres médico-sociaux, CPTS de la Bièvre, CPTS de Vienne, CPTS des Pays Berjallien, CPTS du Bassin Roussillonnais, Elus, professionnels de santé, CHUGA site de Voiron, Hôpital de Bourgoin-Jallieu, Hôpital de Vienne, Centre Hospitalier Intercommunal Vercors Isère, CHAI, ESMPI, Etablissements médico-sociaux du territoire, MSA Alpes du Nord, Centres de santé sexuelle, CRCDC AuRA, ARS ARA, ISBA Prévention Santé, MRSI, SAM des Alpes, Mission Locale de la Bièvre, plateforme Vieillesse Précarité du Relais Ozanam, l'Equipe Mobile santé Précarité (EMSP) Tremplin,								
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés à lever, ...	Certains professionnels de santé n'appartiennent pas à une CPTS. Il faut veiller à les associer aux différentes actions de cette fiche.								



Moyens nécessaires (humains, financiers, ...)	<p>Moyens humains : 1,3 ETP au global dédiés au pilotage et au déploiement du CLS</p> <p>Moyens financiers prévisionnels : Ces budgets seront arbitrés annuellement sur la base de l'évaluation des actions, des capacités budgétaires et des niveaux d'obtention des subventions.</p> <table border="1" data-bbox="424 488 1428 633"> <thead> <tr> <th></th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total des dépenses prévisionnelles</td> <td>0 €</td> <td>15000 €</td> <td>12000 €</td> <td>12000 €</td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td colspan="4">Recherche de financements</td> </tr> </tbody> </table> <p>Moyens matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel informatique et téléphonique nécessaire - Moyens de communication de la collectivité intégrant la création de supports jusqu'à l'utilisation de la communication numérique - Véhicules de service - Équipements intercommunaux (amphithéâtre, salles de réunion, bureaux, équipements sportifs et culturels...) 		2025	2026	2027	2028	Total des dépenses prévisionnelles	0 €	15000 €	12000 €	12000 €	Recettes	Recherche de financements			
	2025	2026	2027	2028												
Total des dépenses prévisionnelles	0 €	15000 €	12000 €	12000 €												
Recettes	Recherche de financements															
Moyens mobiles pour favoriser l'accessibilité des personnes aux services proposés	<p>Les actions d'aller-vers proposés dans cette fiche-action permettrait de répondre partiellement aux problématiques de mobilité pour accéder aux soins et aux dépistages.</p>															
Inégalités sociales et territoriales de santé																
Démarche participative engagée	<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Consultation/concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input checked="" type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action															
Coopération intersectorielle	<input type="checkbox"/> Emploi/insertion <input checked="" type="checkbox"/> Habitat/logement <input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité <input type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Soins <input checked="" type="checkbox"/> Autre															
L'action apporte-t-elle une réponse graduée ?	<input type="checkbox"/> L'action porte sur l'ensemble de la population <input type="checkbox"/> L'action cible les publics les plus vulnérables <input checked="" type="checkbox"/> L'action a une intensité proportionnelle aux besoins de santé de la population															
Indicateurs d'évaluation																
Indicateurs d'évaluation de processus	<p>Projets de dépistages</p> <p><i>Nombre de projets réalisés</i></p> <p><i>Typologie des actions</i></p> <p><i>Nombre de participants</i></p> <p><i>Nombre de participants par projet satisfait</i></p> <p><i>Nombre de partenaires mobilisés par projet</i></p> <p><i>Typologie des partenaires mobilisés par projet</i></p> <p><i>Typologie des supports de communication créés</i></p> <p>Relais des permanences santé</p>															



	<p><i>Nombre de permanences relayées</i></p> <p><i>Temps d'interconnaissance organisés</i></p> <p><i>Nombre de professionnels ayant participé</i></p> <p><i>Typologie des professionnels ayant participé</i></p> <p><i>Nombre de temps d'interconnaissance organisés</i></p>
Indicateurs d'évaluation de résultats	<p><i>Observe-t-on une augmentation du nombre de dispositifs et/ou permanences d'aller-vers sur le territoire ?</i></p> <ul style="list-style-type: none">⇒ <i>Augmentation du nombre de dispositifs et/ou permanences d'aller-vers sur le territoire entre 2024 et 2028</i>⇒ <i>Typologie des dispositifs et permanences d'aller-vers mises en place sur le territoire</i> <p><i>Les partenaires déclarent-ils mieux connaître les équipes mobiles des établissements de santé ?</i></p> <ul style="list-style-type: none">⇒ <i>Nombre de partenaires déclarant mieux connaître les équipes mobiles des établissements de santé</i>



SANTÉ MENTALE



Fiches-Action

AXE 2

PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE ET LA SANTÉ MENTALE

Cet axe se décline en quatre objectifs stratégiques :

- Améliorer la coordination autour de la santé mentale,
- Renforcer le maillage des acteurs pour une meilleure prise en charge des victimes de violences intrafamiliales,
- Structurer l'offre sport-santé,
- Renforcer la prévention, la réduction des risques et la prise en charge des conduites addictives sur le territoire.





FICHE ACTION 7

Organiser et coordonner le CLSM

Description	
Contexte	<p>Bièvre Isère Communauté est sectorisée sur les deux établissements de psychiatrie de l'Isère : le Centre Hospitalier Alpes Isère (CHAI) pour le sud et le centre du territoire et l'Etablissement de Santé Mentale Portes de l'Isère (ESMPI) pour le Nord du territoire.</p> <p>Le CHAI propose, en ambulatoire, un centre-médico-psychologique (CMP) Enfants et un CMP Adultes situés à la Côte Saint-André. Les besoins et demandes de soins sont très supérieurs aux possibilités des CMP, rallongeant les délais d'attente.</p> <p>Pour les habitants de la partie Nord du territoire, ils doivent se rendre au CMP Enfants de Vienne et au CMP Adultes de Villefontaine.</p> <p>Il n'y a aucun psychiatre en libéral sur notre territoire et les psychiatres de Voiron et Bourgoin-Jallieu sont également saturés.</p> <p>Dans ce contexte d'accès aux soins très contraints, les acteurs de Bièvre Isère observent une augmentation globale des difficultés de santé mentale de la population, depuis la crise sanitaire du COVID-19 et les confinements.</p> <p>L'accès aux soins psychiques des adolescents, des jeunes et des enfants est un sujet prioritaire pour les professionnels. Les médecins généralistes et les professionnels en lien avec ce public signalent qu'ils ne savent pas où orienter ces jeunes en cas de perception de signaux d'alerte ou en cas de situation de crise. La prise en charge, en cas de tentative de suicide, est également problématique.</p> <p>Au niveau des adultes, des difficultés d'accès aux soins psychiques sont également constatées. Des psychologues en libéral sont présents sur le territoire mais les consultations n'étant pas remboursées par la sécurité sociale, ils sont peu sollicités par les personnes ayant des revenus modestes. Des travailleurs sociaux, des élus de CCAS des communes de petite taille ont abordé le cas de personnes repérées comme ayant des troubles psychiques mais non suivies en psychiatrie et qui peuvent être, à un moment donné, en crise à leur domicile.</p> <p>Le territoire possède un bon maillage des acteurs du champ social, insertion, médico-social avec la psychiatrie publique, ainsi qu'une ressource d'écoute « Espace Motpassant », repris récemment par la Maison des ados Sud Isère.</p>
Pilote	Direction Famille et solidarités – Service Solidarités
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer et coordonner le CLSM • Animer le réseau de partenaires du CLSM • Accompagner le développement d'une culture commune • Informer et sensibiliser le public aux questions de santé mentale • Accompagner les partenaires pour améliorer le parcours de soins des habitants en souffrance psychique • Favoriser la participation des patients, usagers de la psychiatrie, proches et de leurs représentants • Améliorer le bien-être des personnes âgées en EHPAD par l'accès à la culture (Pilote : Direction « Actions culturelles »)
Activités et calendrier	<p>Structurer et coordonner le CLSM</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et animer l'Assemblée Plénière du CLSM • Mettre en place et animer le COPIL • Réaliser l'évaluation du CLSM <p>> Dès 2025, chaque année sur la durée du CLS</p>



	<p>Animer le réseau de partenaires du CLSM</p> <ul style="list-style-type: none">• Animation des groupes de travail validés par les instances du CLSM• Elaboration de temps de rencontres entre professionnels de terrain pour favoriser l'interconnaissance• Promotion du CLSM pour le faire connaître auprès des partenaires institutionnels• Soutien à l'élaboration de projets en fonction des besoins des partenaires <p>Accompagner le développement d'une culture commune</p> <ul style="list-style-type: none">• Sensibilisation sur la santé mentale auprès des élus, professionnels et bénévoles du territoire• Formations sur la prévention du suicide• Formations « Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) »• Organisation de sensibilisations ou de formations en fonction des besoins des acteurs (professionnels, bénévoles, élus) du territoire• Organisation de réunions d'information/événements sur ou pour faire connaître les dispositifs existants en Isère ou sur le territoire ou pour relayer les campagnes nationales de santé publique et prévention en direction des acteurs et du grand public <p>Informier et sensibiliser le public aux questions de santé mentale sur l'ensemble du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'une programmation travaillée avec les partenaires, dans le cadre des SISM <p>Accompagner les partenaires pour améliorer le parcours de soins des habitants en souffrance psychique sur l'ensemble du territoire</p> <ul style="list-style-type: none">• Repérage et identification des référents institutionnels et associatifs pour favoriser l'accès à une prise en charge adaptée et réactive• Organiser une veille en santé mentale sur le territoire• Travail de réseau avec les établissements de psychiatrie, les CPTS et les professionnels de santé pour éviter les ruptures de parcours de soin sur le territoire <p>Améliorer le bien-être des personnes âgées en EHPAD par l'accès à la culture (Pilote : Direction « Actions culturelles » Les actions proposées permettent de relier et rassembler les personnes âgées résidant dans 5 EHPAD du territoire de Bièvre Isère avec les enfants des communes alentours, en favorisant</p>	<p>> Dès 2025, chaque année sur la durée du CLS</p> <p>>Dès 2025, chaque année sur la durée du CLS</p> <p>>Dès 2024 et chaque durant la durée du CLS</p> <p>>Dès 2024 et chaque durant la durée du CLS</p> <p>>Dès 2025 et chaque durant la durée du CLS</p> <p>>2024-2027</p>
--	---	--



	les liens intergénérationnels, les liens inter-établissements et les liens intercommunaux															
Territoire concerné	Bièvre Isère Communauté															
Partenaires	CHAI, ESMPI, UNAFAM, Département (Centre de santé sexuelle et services départementaux), Education Nationale, CPAM, CCAS, SAMSAH, APAJH, AFIPH, CPTS, professionnels de santé, élus, CCAS, MSA Alpes du Nord, Centre social les Sources, ADELIS, Accueils de jour et hébergements temporaires, EHPAD, filières gérontologiques, Le Prado, Les Apprentis d'Auteuil, MECS Les Tisserands, IME, Maisons des ados, Mission Locale, Bailleurs sociaux, Structures d'insertion, gendarmeries, pompiers, personnes directement concernées, directions de Bièvre Isère Communauté, Bercaïl Paysan, Colibree 38, Entre Aides Solidaire Roybon, JASPIR, San Art, Bièvre Liers Environnement, EMAS, Maison des Etangs, MRSI, Promotion Santé ARA, Structures d'aide alimentaires.															
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés à lever, ...	Notre territoire est sectorisé sur deux établissements de psychiatrie : le CHAI et l'ESMPI. La gouvernance du CLSM doit inclure les deux établissements de psychiatrie et les actions doivent couvrir l'entièreté du territoire.															
Moyens nécessaires (humains, financiers, ...)	<p>Moyens humains : 1,3 ETP au global dédiés au pilotage et au déploiement du CLS</p> <p>Moyens financiers prévisionnels : Ces budgets seront arbitrés annuellement sur la base de l'évaluation des actions, des capacités budgétaires et des niveaux d'obtention des subventions.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total des dépenses prévisionnelles</td> <td>7000 €</td> <td>10000 €</td> <td>10000 €</td> <td>10000 €</td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td colspan="4">Recherche de financements</td> </tr> </tbody> </table> <p>Moyens matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel informatique et téléphonique nécessaire - Moyens de communication de la collectivité intégrant la création de supports jusqu'à l'utilisation de la communication numérique - Véhicules de service - Équipements intercommunaux (amphithéâtre, salles de réunion, bureaux, équipements sportifs et culturels...) 		2025	2026	2027	2028	Total des dépenses prévisionnelles	7000 €	10000 €	10000 €	10000 €	Recettes	Recherche de financements			
	2025	2026	2027	2028												
Total des dépenses prévisionnelles	7000 €	10000 €	10000 €	10000 €												
Recettes	Recherche de financements															
Moyens mobiles pour favoriser l'accessibilité des personnes aux services proposés	Collaboration avec le service mobilité de Bièvre Isère, ainsi qu'avec les institutions et associations proposant des dispositifs d'aide à la mobilité															
Inégalités sociales et territoriales de santé																
Démarche participative engagée	<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> Consultation/concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action															
Coopération intersectorielle	<input checked="" type="checkbox"/> Emploi/insertion <input checked="" type="checkbox"/> Habitat/logement <input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité <input checked="" type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Soins															



	<input checked="" type="checkbox"/> Autre
L'action apporte-t-elle une réponse graduée ?	<input type="checkbox"/> L'action porte sur l'ensemble de la population <input type="checkbox"/> L'action cible les publics les plus vulnérables <input checked="" type="checkbox"/> L'action a une intensité proportionnelle aux besoins de santé de la population
Indicateurs d'évaluation	
Indicateurs d'évaluation de processus	<p>Assemblée Plénière <i>Nombre de réunions de l'Assemblée Plénière</i> <i>Nombre de participants à l'Assemblée Plénière</i> <i>Typologie des participants à l'Assemblée Plénière</i></p> <p>COPIL <i>Nombre de réunions du COPIL</i> <i>Nombre de participants au COPIL</i> <i>Typologie des participants au COPIL</i></p> <p>Groupes de travail <i>Nombre de groupes de travail du CLSM</i> <i>Thématiques des groupes de travail</i> <i>Nombre de participants aux différents groupes de travail</i> <i>Typologie des participants aux groupes de travail</i></p> <p>Sensibilisations/formations <i>Nombre de sensibilisations/formations organisées</i> <i>Nombre de participants</i> <i>Typologie des participants</i> <i>Nombre de participants satisfaits</i> <i>Typologie des sujets des sensibilisations/formations</i> <i>Nombre de partenaires associés</i> <i>Typologie des partenaires associés</i></p> <p>Temps d'information / évènements <i>Nombre de temps d'information/ évènements organisés</i> <i>Nombre de participants</i> <i>Typologie des participants</i> <i>Typologie des temps d'information/évènements</i> <i>Thématiques des temps d'information/évènements</i> <i>Nombre de participants satisfaits</i> <i>Nombre de partenaires associés</i> <i>Typologie des partenaires associés</i></p> <p>SISM <i>Nombre de réunions de préparation des SISM</i> <i>Nombre de participants</i> <i>Typologie des participants</i> <i>Nombre d'actions mises en place dans le cadre des SISM</i> <i>Nombre de participants aux actions des SISM</i> <i>Nombre de participants aux actions satisfaites</i></p>
Indicateurs d'évaluation de résultats	<i>L'évaluation de résultats du CLSM sera travaillée avec les instances de gouvernance du CLSM</i>



Objectif : renforcer le maillage des acteurs pour une meilleure prise en charge des victimes de violences intrafamiliales



FICHE ACTION 8

Maintenir le Réseau Violences Intrafamiliales (VIF) existant

Description	
Contexte	<p>Créé en 2017, le Réseau VIF était porté par le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) bi-communal de Beaurepaire et la Côte Saint-André. En 2023, suite à l'intégration de la Communauté de Communes du pays de Beaurepaire à celle d'Entre Bièvre et Rhône (EBER), le Réseau VIF a été scindé en deux : un Réseau VIF sur le territoire d'EBER et un réseau VIF porté par la commune de la Côte Saint-André. Le Réseau VIF actuel de La Côte Saint-André est constitué d'une vingtaine de partenaires (Département, Préfecture, France Victimes 38, Gendarmeries, police municipale, animatrice de prévention du CCAS, CAF, MSA, Mission Locale, Centre de Santé sexuelle, CMPA et CMPE, France Travail, Trait d'Union, pompiers, médiation familiale).</p> <p>Le Réseau VIF a déjà mis en place plusieurs actions : des formations, des temps d'interconnaissance, une plaquette d'information à destination du public, un recensement des logements d'accueil temporaire sur le territoire, la rédaction de la charte et du règlement intérieur et la construction de 2 jeux, support à la discussion auprès des jeunes par l'animatrice de prévention.</p> <p>Des groupes de travail sur des sujets prioritaires tels que l'hébergement avec accompagnement social et la communication verront le jour, avec le Département en appui à la mise en œuvre. Les communes et partenaires volontaires travaillant sur la communauté de communes de Bièvre Est pourront se joindre à ces 2 groupes de travail, ainsi que tous partenaires sur Bièvre Isère pour envisager des actions plus larges et trouver des réponses plus adaptées notamment dans la mise à l'abri en assurant si nécessaire un éloignement géographique.</p>
Pilote	CCAS de La Côte Saint-André
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et développer le maillage partenarial sur la question des violences intrafamiliales • Sensibiliser et informer les élus, bénévoles et professionnels sur les violences intrafamiliales • Sensibiliser et informer le grand public sur le repérage des situations de violence intrafamiliales et des structures ressources
Activités et calendrier	<p>Maintenir et développer le maillage partenarial sur la question des violences intrafamiliales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation et animation de 5 à 6 réunions par an du Réseau • Mise en place de groupes de travail, portés par le territoire Bièvre du Département, ouverts aux acteurs de Bièvre Isère Communauté et Bièvre Est en fonction des besoins identifiés sur ces territoires. Les premiers groupes seraient sur le logement d'accueil temporaire avec accompagnement social et la communication <p>> Dès 2024, durant chaque année du CLS > Dès 2025, durant chaque année du CLS</p>



	<ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir à la possibilité d'organisation de groupes d'échanges entre professionnels : à partir d'une situation anonyme réelle, prendre un temps d'analyse sur ce qui a fonctionné et sur ce qui peut être amélioré en terme de prise en charge. • Mettre en place des formations sur les violences intrafamiliales auprès des membres du réseau VIF pour actualiser régulièrement les connaissances sur le sujet <p>Sensibiliser et informer les élus, bénévoles et professionnels sur les violences intrafamiliales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une plaquette à destination des élus, professionnels et bénévoles • Mise en place d'une sensibilisation auprès des élus (avec distribution d'une plaquette) • Mise en place de formations et sensibilisations auprès des professionnels et bénévoles sur des thématiques choisies en fonction des besoins <p>Sensibiliser et informer le grand public sur le repérage des situations de violence intrafamiliales et des structures ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour de la plaquette à destination du grand public • Organisation d'actions pour la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes » le 25 novembre de chaque année • Mise en place d'actions de prévention en milieu scolaire • Mise en place d'actions auprès de différents publics en fonction des besoins 	<p>> Dès 2026, durant chaque année du CLS</p> <p>>2024-2028</p> <p>>2025</p> <p>>2^e semestre 2025 (après la mise en jour de la plaquette)</p> <p>> A partir de 2026</p> <p>>2025</p> <p>>2024-2028</p> <p>>2025-2028</p> <p>>2025-2028</p>
Territoire concerné	La Côte Saint-André	
Partenaires	<p>CAF, CMPA, CMPE, France Travail, CCAS de La Côte Saint-André, France Victimes 38, Référents VIF Gendarmeries, Police municipale, Mission Locale de la Bièvre, Département (Centre de santé sexuelle, services départementaux, Centre médico-social de La Côte Saint-André), pompiers, Centre de santé sexuelle, Préfecture, MSA Alpes du Nord, Médiation Familiale, Association Universelles, Centre hospitalier de Vienne, Bourgoin-Jallieu, Intercommunal Vercors Isère et CHUGA site de Voiron.</p> <p>Bièvre Isère est également partenaire dans le sens d'une réflexion possible concernant un élargissement et un développement de ce dispositif sur le reste du territoire. Le pilotage pourra ainsi évoluer en fonction des choix retenus par les élus et des modalités de mise en œuvre.</p>	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés à lever, ...	Importance d'institutionnaliser la participation au Réseau pour éviter que la participation repose sur des personnes, plutôt que sur des structures.	



Moyens nécessaires (humains, financiers, ...)	Moyens humains : Une personne référente identifiée de la ville de La Côte Saint-André (0.05 d'un ETP) Mobilisation du service communication de la ville Moyens financiers : Recherche de financements du Département, de la Région et de l'Etat en fonction des projets Moyens matériels : Mise à disposition de locaux par la ville et les participants au Réseau
Moyens mobiles pour favoriser l'accessibilité des personnes aux services proposés	Les actions mises en place se font en direction des lieux investis par les habitants
Inégalités sociales et territoriales de santé	
Démarche participative engagée	<input type="checkbox"/> Aucune <input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Consultation/concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action
Coopération intersectorielle	<input checked="" type="checkbox"/> Emploi/insertion <input checked="" type="checkbox"/> Habitat/logement <input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité <input checked="" type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Soins <input checked="" type="checkbox"/> Autre
L'action apporte-t-elle une réponse graduée ?	<input type="checkbox"/> L'action porte sur l'ensemble de la population <input type="checkbox"/> L'action cible les publics les plus vulnérables <input checked="" type="checkbox"/> L'action a une intensité proportionnelle aux besoins de santé de la population
Indicateurs d'évaluation	
Indicateurs d'évaluation de processus	Réseau et groupes de travail > Nombre de réunions > Nombre de participants aux réunions > Typologie des participants aux réunions > Nombre de groupes de travail > Nombre de participants aux groupes de travail > Typologie des participants aux groupes de travail Groupe d'échanges entre professionnels > Nombre de temps d'échanges > Nombre de participants aux temps d'échanges > Typologie des participants aux temps d'échanges Plaquette > Réalisation de la plaquette pour les élus, professionnels et bénévoles > Mise à jour de la plaquette pour le public > Nombre de plaquettes éditées > Nombre de plaquettes envoyées Sensibilisations/formations > Nombre de sensibilisations/formations organisées > Nombre de participants



	<p>>Typologie des participants >Taux de participants satisfaits Actions pour la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes » Nombre d'actions mises en place Nombre de participants Typologie des actions Interventions dans les établissements scolaires Nombre d'interventions dans les établissements scolaires Typologie des interventions Nombre de jeunes ou enfants touchés par les interventions Typologie des établissements scolaires</p>
Indicateurs d'évaluation de résultats	<ul style="list-style-type: none">• Les acteurs du territoire sont-ils mieux coordonnés sur la prise en charge des violences intrafamiliales ?<ul style="list-style-type: none">⇒ Acteurs déclarant avoir identifié une amélioration dans leurs pratiques en matière de coordination pour la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales⇒ Typologie des améliorations identifiées • Les membres du Réseau ont-ils constaté une augmentation des sollicitations sur des situations violences intrafamiliales ?<ul style="list-style-type: none">⇒ Augmentation des sollicitations sur des situations violences intrafamiliales entre 2025 et 2028



Objectif : structurer l'offre Sport-Santé



FICHE ACTION 9

Garantir l'offre Sport-Santé

Description	
Contexte	<p>Bièvre Isère, grâce au dispositif Sport-Santé, encourage et organise l'activité physique pour tous et notamment en direction des publics fragilisés, souffrant de pathologies lourdes ou de maladies chroniques, sous prescription médicale.</p> <p>La fiche action ci-dessous présente des actions qui doivent être inscrites dans le cahier des charges de l'habilitation Maison Sport Santé. Celle-ci est bien une habilitation et pas un lieu physique.</p>
Pilote	Direction Actions Sportives et équipement – Référente Sport Santé
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Accueillir, informer et orienter le grand public sur l'offre d'activités physiques adaptées• Accueillir, encadrer et orienter les publics fragilisés vers les actions du dispositif Sport-Santé• Informer les professionnels de santé, du sport, du médico-social et de l'activité physique adaptée de l'offre d'activités physiques adaptées sur le territoire• Animer un réseau d'acteurs en lien avec l'activité physique adaptée• Veiller à couvrir équitablement le territoire en matière d'activités physiques adaptées.
Activités et calendrier	<p>Accueillir, informer et orienter le grand public sur l'offre d'activités physiques adaptées</p> <p>Les actions proposées permettront de mettre à disposition du public l'information sur les offres locales de pratiques d'activités physiques et sportives (APS) et d'activités physiques adaptées (APA). La référente Sport-Santé informe les personnes accueillies des possibilités de prise en charge, y compris financières, des bilans ou des programmes d'APS/APA.</p> <ul style="list-style-type: none">• Organisation d'un Forum « Sport Santé et vous ? » Il a pour objectif d'informer le grand public sur les bienfaits de l'activité physique pour la santé. Les participants pourront visiter les stands des associations sportives du territoire qui proposent des activités douces et/ou adaptées : initiation, animation le jour-même.• La référente Sport-Santé participe aux Forums des associations pour se présenter aux différentes associations présentes pour présenter le Réseau.• L'existence du dispositif fait régulièrement l'objet d'informations auprès de la commission des sports, la commission Familles Solidarités et du COPIL du CLS <p>> Depuis 2023, chaque année au mois de septembre, sur la durée du CLS</p> <p>> Depuis 2023, chaque année au mois de septembre, sur la durée du CLS</p>



	<p>Accueillir, encadrer et orienter les publics fragilisés</p> <ul style="list-style-type: none">• Organisation d'ateliers de prévention. Les thématiques seront définies avec les personnes participant au dispositif (ex. atelier de diététique pour mieux connaître les aliments qui nous entourent, atelier de sophrologie pour prendre conscience de sa respiration, atelier de découverte de yoga sur chaise, atelier de secourisme pour une initiation aux gestes de premiers secours, ...)• L'accueil personnalisé des personnes bénéficiant d'une prescription d'activités physiques adaptées par la référente Sport-Santé. La référente Sport-Santé réalise une évaluation de la condition et des capacités physiques, un bilan motivationnel afin de proposer un programme personnalisé pour chaque personne. Elle oriente ensuite les personnes vers un parcours d'activité physique en proposant les différentes options possibles, répondant à leurs souhaits et leurs besoins. <p>Informers professionnels de santé, du sport, du médico-social et de l'activité physique adaptée de l'offre d'activités physiques adaptées sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none">• La plaquette de communication présentant le Dispositif Sport Santé sera mise à jour et envoyée à l'ensemble des professionnels de santé• La coordinatrice du CLS mettra en place des temps de présentation des dispositifs présents sur le territoire. Le dispositif Sport Santé sera un des dispositifs présentés lors de ces temps. <p>Animer un réseau d'acteurs en lien avec l'activité physique adaptée</p> <ul style="list-style-type: none">• Animer un réseau d'acteurs composés des professionnels des secteurs de la santé, du médico-social, social, du sport et de l'activité physique adaptée de Bièvre Isère Communauté, afin de mieux orienter les personnes dans leur programme sport-santé et favoriser la continuité des parcours. <p>Veiller à couvrir équitablement le territoire en matière d'activités physiques adaptées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le Forum Sport Santé sera organisé sur une commune différente chaque année en veillant à toucher le nord et le sud du territoire	<p>>Au moins un par trimestre, sur la durée du CLS</p> <p>>Chaque année, sur la durée du CLS</p> <p>>2024</p> <p>>Durant la durée du CLS</p> <p>>Dès 2025, 2 réunions par an sur la durée du CLS</p>
--	---	---



	<ul style="list-style-type: none">• La participation aux Forums des associations devra s'organiser sur l'ensemble du territoire durant les 4 années du CLS.• L'offre d'activités physiques adaptées doit couvrir l'ensemble du territoire de Bièvre-Isère Communauté et doit proposer des actions sur plusieurs communes du territoire.• Les temps de présentation des dispositifs s'organiseront sur l'ensemble du territoire• Les réunions de réseau tourneront sur le territoire	
Territoire concerné	Bièvre Isère Communauté	
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">- Département de l'Isère - Direction de l'Education, de la Jeunesse et des Sports- CDOS- Associations sportives du territoire- Professionnels de santé- REPOPOP- CPTS Bièvre Isère, Vienne, Bassin Roussillonnais et Pays Berjallien	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés à lever, ...	<ul style="list-style-type: none">• Sur l'offre d'activités physiques, le premier frein est l'accès aux séances et aux ateliers de prévention en terme de mobilité• Sur l'offre d'activités physiques, l'offre tarifaire (5 euros la séance) et le bilan (5 euros)• Une seule personne référente sur le Sport-Santé qui réalisera les actions auprès du public bénéficiaire et du grand public• Manque de réseau local sur certaines parties du territoire	
Moyens nécessaires (humains, financiers, ...)	Moyens matériels : <ul style="list-style-type: none">• Utilisation de la quinzaine d'équipements sportifs de Bièvre Isère Communauté Moyens Humains : <ul style="list-style-type: none">- 1 ETP de référente Sport-Santé Moyens financiers : budget prévisionnel 2024: <ul style="list-style-type: none">- Recettes de fonctionnement : 9500€- Subventions 2024: 13000€ du Département de l'Isère- Recherche de financements (Conférence des financeurs, CTS, ANS, Conférence régionale du sport, département de l'Isère...)	
Moyens mobiles pour favoriser l'accessibilité des personnes aux services proposés	<ul style="list-style-type: none">- Co-voiturage proposé aux personnes bénéficiant de l'offre d'activités physiques adaptées- Partenariat avec le TACOT (convention CCBI pour une subvention de 1000 euros/an)	
Inégalités sociales et territoriales de santé		
Démarche participative engagée	<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Consultation/concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input checked="" type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action	
Coopération intersectorielle	<input type="checkbox"/> Emploi/insertion <input type="checkbox"/> Habitat/logement <input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité	



	<input type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Soins <input checked="" type="checkbox"/> Autre
L'action apporte-t-elle une réponse graduée ?	<input type="checkbox"/> L'action porte sur l'ensemble de la population <input type="checkbox"/> L'action cible les publics les plus vulnérables <input checked="" type="checkbox"/> L'action a une intensité proportionnelle aux besoins de santé de la population
Indicateurs d'évaluation	
Indicateurs d'évaluation de processus	<p>Forum Sport Santé</p> <ul style="list-style-type: none">> Lieu de la journée sport-santé> Nombre de participants lors de la journée Sport Santé> Nombre de partenaires associés à l'organisation de la journée> Typologie des partenaires présents associés à la Journée Santé> Types de supports de communication créés ou utilisés> Verbatims des participants sur leur satisfaction <p>Présentation lors de Forums des associations</p> <ul style="list-style-type: none">> Communes des forums des associations <p>Ateliers de prévention :</p> <ul style="list-style-type: none">> Nombre d'ateliers mis en place sur l'année> Thématiques des ateliers> Commune de mise en place des ateliers> Nombre de participants> Communes des participants par atelier> Fréquence de participation aux ateliers> Type de support de communication créé> Verbatims des participants sur leur satisfaction <p>L'accueil des publics fragilisés</p> <ul style="list-style-type: none">> Nombre de séances mises en place sur l'année> Typologies des séances> Verbatims des participants sur leur satisfaction> Communes de mise en place des séances> Nombre de participants> Communes des participants par séance> Nombre de pratiquants par condition physique (personnes en ALD, porteuses de maladie chronique)> Fréquence de participation aux ateliers <p>Plaquette</p> <ul style="list-style-type: none">> Réalisation de la mise en jour de la plaquette> Nombre de plaquettes éditées <p>Présentation du Sport Santé aux professionnels</p> <ul style="list-style-type: none">> Nombre de présentations du dispositif> Communes de présentation du dispositif> Typologie des participants aux présentations> Types de supports de communication créés ou utilisés <p>Réseau</p> <ul style="list-style-type: none">> Nombre de réunions mises en place> Typologie des personnes présentes lors de ces réunions> Niveau de satisfaction des participants> Lieu des réunions du réseau



Indicateurs d'évaluation de résultats	<ul style="list-style-type: none">• <i>Est-ce que les professionnels de santé orientent plus vers le Sport-Santé ?</i> ⇒ <i>Nombre d'orientations par les professionnels de santé</i>• <i>Est-ce que les acteurs du territoire connaissent mieux l'offre Sport-Santé ?</i> ⇒ <i>Nombre d'acteurs déclarant mieux connaître l'offre Sport Santé</i>
--	---



Objectif : renforcer la prévention, la réduction des risques et la prise en charge des conduites addictives sur le territoire



FICHE ACTION 10

Améliorer l'offre en prévention, réduction des risques et prise en charge sur les conduites addictives

Description	
Contexte	<p>Les consommations problématiques d'alcool par une partie des jeunes et des adultes (notamment les hommes de plus de 50 ans isolés en difficulté d'insertion) sont un point d'attention pour les professionnels, qu'il s'agisse de consommations ponctuelles mais intensives sur des temps festifs ou de consommations régulières voire d'addictions. A ce sujet, les professionnels constatent que la consommation d'alcool sur des temps festifs (rencontres sportives, fêtes locales) reste encore très banalisée. Ces dernières années la Communauté de communes a réalisé un travail important de sensibilisation pour limiter la distribution et vente d'alcool dans les événements qu'elle organise. Toutefois, des besoins de sensibilisation des responsables de comités des fêtes, des associations et des clubs sportifs se font encore ressentir, selon les professionnels interviewés.</p> <p>Au-delà du risque d'addiction, il s'agit également de limiter les prises de risque liées aux consommations d'alcool et notamment la conduite sous emprise de l'alcool dans un territoire où la majorité des déplacements sont effectués en voiture.</p> <p>La consommation de cannabis est très banalisée et les risques pour la santé largement méconnus (conduites à risques, addiction, décompensation psychiatrique). Les jeunes en difficulté d'insertion, les jeunes en situation de fragilité sont particulièrement concernés par des consommations quotidiennes et l'addiction au cannabis.</p> <p>On observe, sur le territoire, des consommations d'autres substances psychoactives illicites tels que la cocaïne et d'héroïne.</p> <p>Le territoire dispose d'un centre de soins, d'accompagnement et de prévention des addictions (CSAPA) porté par le Service d'Addictologie mutualiste des Alpes (SAM), qui semble bien repéré par les professionnels du territoire. Le CSAPA, situé à la Côte Saint-André, propose des consultations de médecin addictologue, infirmier et psychologue. Une consultation Jeunes consommateurs (CJC portée également par le SAM des Alpes), destinée aux adolescents et jeunes de 12 à 25 ans, existe depuis deux ans à La Côte Saint-André, mais semble, à ce jour, sous utilisé (les consultations du SAM des Alpes s'arrêtant à 15h30).</p> <p>À proximité du territoire, on repère également les consultations externes des services addictologie des centres hospitaliers de Bourgoin-Jallieu, Voiron et Vienne.</p> <p>En matière de prévention des addictions, les professionnels soulignent l'intérêt, aujourd'hui documenté, des actions de renforcement des compétences psychosociales. Les professeurs de SEGPA du collège Jongkind (La Côte Saint-André) sont par exemple formés à ce type d'approche. L'équipe du SAM des Alpes est formée à la mise en œuvre du programme</p>



	Unplugged13, qui a démontré son efficacité dans la prévention des addictions et a proposé à certains établissements du secondaire de le mettre en œuvre.	
Pilote	Bièvre Isère Communauté	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins du territoire en terme de prévention, réduction des risques et prise en charge des addictions - Faciliter le développement et la coordination des actions de prévention, réduction des risques et prise en charge - Favoriser la montée en compétences des professionnels sur cette thématique 	
Activités et calendrier	<p>Identifier les besoins du territoire en terme de prévention, réduction des risques et prise en charge des addictions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux sur les besoins et les manques sur le territoire <p>Faciliter le développement et la coordination des actions de prévention, réduction des risques et prise en charge</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'actions de prévention et de réduction des risques en direction des habitants - Développer l'offre de prise en charge sur le territoire - Renforcement du partenariat avec les structures de soins et médico-sociales sur le champ de l'addiction, extérieures au territoire et prenant en charge des patients de Bièvre Isère. <p>Favoriser la montée en compétences des professionnels sur cette thématique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de temps de formations/sensibilisations sur les addictions (définitions, origines des consommations, repérage, manière de l'aborder, réduction des risques, ...) - Organisation de temps de présentation des dispositifs de prise en charge, de prévention et de réduction des risques sur et en dehors du territoire. - Mise en place de temps d'échanges entre professionnels autour de situations problématiques 	<p>> 2025-2026</p> <p>>2026-2028</p> <p>>2027</p> <p>>2026-2028</p> <p>>2026-2028</p>
Territoire concerné	Bièvre Isère Communauté	
Partenaires	SAM des Alpes, Département (Centre de santé sexuelle, services départementaux, Centres médico-sociaux), Centres médico-scolaires de La Côte Saint-André, Vienne et Bourgoin-Jallieu, Collèges et lycées du territoires, Addictions France, Service d'addictologie de l'hôpital de Vienne, CHUGA site de Voiron, Maisons des adolescents Sud-Isère, Maisons des adolescents de l'Isère Rhodanienne, Aides, Keep Smiling, Frances Victimes 38, Equipe en addictologie de la Fondation Boissel, CHUGA site de Voiron, CHAI, Mission Locale, CPTS de Bièvre Isère, de Vienne, des Pays Berjallien et du bassin Roussillonnais, professionnels de santé en libéral, MSA Alpes du Nord.	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés à lever, ...		
Moyens nécessaires (humains, financiers, ...)	<p>Moyens humains : 1,3 ETP au global dédiés au pilotage et au déploiement du CLS</p> <p>Moyens financiers prévisionnels :</p>	



Ces budgets seront arbitrés annuellement sur la base de l'évaluation des actions, des capacités budgétaires et des niveaux d'obtention des subventions.

	2025	2026	2027	2028
Total des dépenses prévisionnelles	0 €	3000 €	13000 €	13000 €
Recettes	Recherche de financements			

Moyens matériels :

- Matériel informatique et téléphonique nécessaire
- Moyens de communication de la collectivité intégrant la création de supports jusqu'à l'utilisation de la communication numérique
- Véhicules de service
- Équipements intercommunaux (amphithéâtre, salles de réunion, bureaux, équipements sportifs et culturels...)

Moyens mobiles pour favoriser l'accessibilité des personnes aux services proposés

Collaboration avec le service mobilité de Bièvre Isère, ainsi qu'avec les institutions et associations proposant des dispositifs d'aide à la mobilité.

Inégalités sociales et territoriales de santé

Démarche participative engagée

- Aucune
- Information
- Consultation/concertation
- Codécision
- Implication des habitants dans la réalisation de l'action

Coopération intersectorielle

- Emploi/insertion
- Habitat/logement
- Social/solidarité
- Education
- Aménagement du territoire
- Soins
- Autre

L'action apporte-t-elle une réponse graduée ?

- L'action porte sur l'ensemble de la population
- L'action cible les publics les plus vulnérables
- L'action a une intensité proportionnelle aux besoins de santé de la population

Indicateurs d'évaluation

Indicateurs d'évaluation de processus

Etat des lieux
Nombre de partenaires impliqués dans l'état des lieux
Typologie des partenaires impliqués dans l'état des lieux
Nombre de réunions pour l'état des lieux
Formations
Nombre de formations et sensibilisations
Typologie des formations et sensibilisations proposées
Nombre de participants
Typologie des participants
Nombre de participants satisfaits
Temps de présentation des dispositifs et ressources
Nombre de temps de présentation



	<p><i>Nombre de participants</i> <i>Typologie des participants</i> <i>Typologie des dispositifs et ressources présentés</i> <i>Nombre de participants satisfaits</i></p> <p>Partenariat avec les structures de soins et médico-sociales <i>Nombre de structures partenaires</i> <i>Nombre de patients du territoire pris en charge</i></p> <p>Temps d'échanges entre professionnels autour de situations problématiques <i>Nombre de temps d'échanges</i> <i>Nombre de participants</i> <i>Typologie des participants</i></p> <p>Actions de prévention et de réduction des risques en direction des habitants <i>Nombre d'actions mises en place</i> <i>Typologie des actions</i> <i>Nombre de participants</i> <i>Typologie des participants</i> <i>Nombre de participants satisfaits</i></p>
Indicateurs d'évaluation de résultats	<p><i>Le territoire de Bièvre Isère s'est-il pourvu de nouvelles offres sur la prévention, la prise en charge et la réduction des risques ?</i></p> <ul style="list-style-type: none">⇒ <i>Nombre de nouvelles offres sur la prévention, la prise en charge et la réduction des risques</i>⇒ <i>Typologie des nouvelles offres sur la prévention, la prise en charge et la réduction des risques</i>



SANTÉ-ENVIRONNEMENT



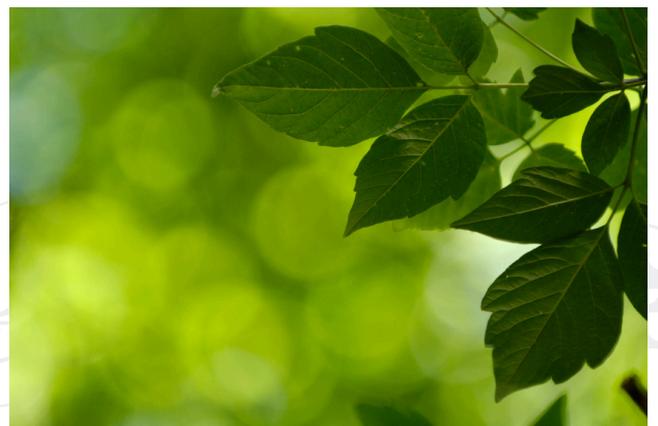
Fiches-Action

AXE 3

PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE ET UN ENVIRONNEMENT FAVORABLES À LA SANTÉ

Cet axe se décline en trois objectifs stratégiques :

- Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine,
- Permettre au territoire de s'adapter aux enjeux climatiques,
- Sensibiliser à l'éducation et la promotion de la santé environnement sur l'ensemble du territoire.





FICHE ACTION 11

Assurer l'accès à une eau de qualité sur le territoire

Description			
Contexte	<p>Le service eau et assainissement assure la production et la distribution à ses abonnés d'une eau conforme à la réglementation en vigueur. En plus du contrôle sanitaire obligatoire, le service assure un suivi interne de prévention sur les paramètres microbiologiques et les paramètres principaux physico-chimiques. Il assure également l'animation des programmes d'actions de préservation de la ressource de ses 8 captages prioritaires, classés vulnérables au regard des problématiques de nitrates et/ou pesticides.</p> <p>Le service à la charge de la collecte et du traitement des eaux usées avant restitution au milieu naturel. Des autorisations de rejets sont délivrées aux établissements présentant des rejets non domestiques qui pourraient s'avérer problématiques pour les stations de traitement des eaux usées et l'environnement.</p>		
Pilote	Direction « eau et assainissement »		
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">- Développer des actions pour réduire les intrants en fertilisants et produits phytopharmaceutiques agricoles- Contrôler et anticiper les risques de dégradation de la ressource en eau- Régulariser les rejets d'eaux usées non domestiques au réseau de collecte		
Activités et calendrier	<table border="1"><tr><td><p>Développer des actions pour réduire les intrants en fertilisants et produits phytopharmaceutiques agricoles</p><ul style="list-style-type: none">- Réalisation d'une campagne « reliquat d'azote sortie d'hiver » avec accompagnement pour l'interprétation des résultats et adapter la fertilisation en conséquence- Fourniture de semences pour réalisation d'une campagne Culture Intermédiaires Piège à Nitrates (CIPAN)- Conduite d'essais sur site avec des exploitants engagés pour le raisonnement de la fertilisation et du traitement phytosanitaires des parcelles- Essais en plateforme de méthodes alternatives au désherbage chimique.<p>Contrôler et anticiper les risques de dégradation de la ressource en eau</p><ul style="list-style-type: none">- Contrôle interne en méthode rapide sur le réseau de distribution d'eau potable pour anticiper les risques de présence bactériologique (mesure chlore et ATP métrie)- Réalisation anticipée du PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux).<p>Régulariser les rejets d'eaux usées non domestiques au réseau de collecte</p><ul style="list-style-type: none">- Identification des rejets non domestiques, diagnostic des sites et délivrance des autorisations de rejets au réseau avec réalisation de prétraitement ou non.</td><td><p>> Dès 2024, durant chaque année du CLS</p></td></tr></table>	<p>Développer des actions pour réduire les intrants en fertilisants et produits phytopharmaceutiques agricoles</p> <ul style="list-style-type: none">- Réalisation d'une campagne « reliquat d'azote sortie d'hiver » avec accompagnement pour l'interprétation des résultats et adapter la fertilisation en conséquence- Fourniture de semences pour réalisation d'une campagne Culture Intermédiaires Piège à Nitrates (CIPAN)- Conduite d'essais sur site avec des exploitants engagés pour le raisonnement de la fertilisation et du traitement phytosanitaires des parcelles- Essais en plateforme de méthodes alternatives au désherbage chimique. <p>Contrôler et anticiper les risques de dégradation de la ressource en eau</p> <ul style="list-style-type: none">- Contrôle interne en méthode rapide sur le réseau de distribution d'eau potable pour anticiper les risques de présence bactériologique (mesure chlore et ATP métrie)- Réalisation anticipée du PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux). <p>Régulariser les rejets d'eaux usées non domestiques au réseau de collecte</p> <ul style="list-style-type: none">- Identification des rejets non domestiques, diagnostic des sites et délivrance des autorisations de rejets au réseau avec réalisation de prétraitement ou non.	<p>> Dès 2024, durant chaque année du CLS</p>
<p>Développer des actions pour réduire les intrants en fertilisants et produits phytopharmaceutiques agricoles</p> <ul style="list-style-type: none">- Réalisation d'une campagne « reliquat d'azote sortie d'hiver » avec accompagnement pour l'interprétation des résultats et adapter la fertilisation en conséquence- Fourniture de semences pour réalisation d'une campagne Culture Intermédiaires Piège à Nitrates (CIPAN)- Conduite d'essais sur site avec des exploitants engagés pour le raisonnement de la fertilisation et du traitement phytosanitaires des parcelles- Essais en plateforme de méthodes alternatives au désherbage chimique. <p>Contrôler et anticiper les risques de dégradation de la ressource en eau</p> <ul style="list-style-type: none">- Contrôle interne en méthode rapide sur le réseau de distribution d'eau potable pour anticiper les risques de présence bactériologique (mesure chlore et ATP métrie)- Réalisation anticipée du PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux). <p>Régulariser les rejets d'eaux usées non domestiques au réseau de collecte</p> <ul style="list-style-type: none">- Identification des rejets non domestiques, diagnostic des sites et délivrance des autorisations de rejets au réseau avec réalisation de prétraitement ou non.	<p>> Dès 2024, durant chaque année du CLS</p>		



Territoire concerné	50 communes
Partenaires	Chambre d'agriculture de l'Isère, coopératives et négoce agricoles du territoire.
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés à lever, ...	<p><u>Volet « captages prioritaires »</u> : Les efforts environnementaux consentis par les partenaires et les exploitants du territoire nécessitent parfois un coût non négligeable. Une forte mobilisation est difficile à atteindre sans levier financier ou un accompagnement régulier.</p> <p><u>Volet « traitement de l'eau »</u> : le traitement des molécules pesticides et des métabolites détectés dans l'eau représente une complexité de mise en œuvre et des coûts de fonctionnement et d'investissement importants pour un abattement significatif difficile à atteindre. Ces investissements ne sont pas nécessairement accompagnés de subventions, contrairement aux actions de prévention. Les surcoûts liés sont alors à répercuter sur la facture d'eau.</p> <p><u>Volet « traitement des eaux usées »</u> : Investissements importants dans la réhabilitation des systèmes de traitement des eaux usées (EU) mais demeure la déconnexion des eaux claires parasites des réseaux de collecte EU qui représente également un coût pour les communes et pour les particuliers (en partie privée). Ces eaux claires peuvent engendrer des déversements supplémentaires d'eaux usées au milieu naturel et sont autant de mètres cubes qui ne sont pas directement restitués au milieu naturel et induisent un surcoût de traitement pour le service.</p> <p>Les systèmes de traitement de la collectivité sont conçus et dimensionnés pour des effluents de nature urbaine. Ceux-ci n'ont pas vocation à traiter des eaux non domestiques de nature incompatible avec un traitement biologique. Les structures concernées doivent disposer d'installations permettant l'acceptabilité de leurs effluents et qui doivent être expressément autorisés par le service.</p>
Moyens nécessaires (humains, financiers, ...)	<p>Moyens matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel informatique (PC) et téléphone portable, véhicules partagés et utilitaires, outils SIG, outil de gestion patrimoniale, outillage réseaux, matériel inspection réseaux, supports de communication. - Équipements intercommunaux : salles de réunion, bureaux. <p>Moyens Humains : 4,5 ETP volet eau potable. 3 ETP Volet assainissement.</p> <p>Moyens financiers : 151 000 € (Actions pour animation démarche captages prioritaires, Conventions partenaires).</p>
Moyens mobiles pour favoriser l'accessibilité des personnes aux services proposés	Obligation de desserte AEP – Non concerné.
Inégalités sociales et territoriales de santé	
Démarche participative engagée	<input type="checkbox"/> Aucune <input checked="" type="checkbox"/> Information (Evènement grand public, scolaire) <input checked="" type="checkbox"/> Consultation/concertation (Avec le monde agricole, et les partenaires économiques (Programme d'actions mutualisé et concerté)). <input type="checkbox"/> Codécision <input type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action
Coopération intersectorielle	<input type="checkbox"/> Emploi/insertion <input type="checkbox"/> Habitat/logement <input type="checkbox"/> Social/solidarité <input checked="" type="checkbox"/> Education <input checked="" type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input type="checkbox"/> Soins <input checked="" type="checkbox"/> Autre



L'action apporte-t-elle une réponse graduée ?	<input checked="" type="checkbox"/> L'action porte sur l'ensemble de la population <input type="checkbox"/> L'action cible les publics les plus vulnérables <input type="checkbox"/> L'action a une intensité proportionnelle aux besoins de santé de la population
Indicateurs d'évaluation	
Indicateurs d'évaluation de processus	<p>Bilan d'évaluation de la démarche captage prioritaire. Nombre d'agriculteurs participant aux actions proposées dans le cadre du programme d'actions Réalisation du COPIL du programme d'actions commun.</p> <p>Volet qualité eau potable Taux d'avancement élaboration PGSSE.</p> <p>Volet traitement eaux usées : Nombre d'autorisations de déversement au réseau délivrées.</p>
Indicateurs d'évaluation de résultats	<p>Les agriculteurs ont-ils plus participé aux actions de réduction phytosanitaires et fertilisation? ⇒ Augmentation du taux de participation des agriculteurs aux actions de réduction phytosanitaires et fertilisation entre 2024 et 2028</p> <p>Les taux de conformité dans l'eau potable ont-ils augmenté ? ⇒ Augmentation des taux de conformité dans l'eau potable entre 2024 et 2028 pour les paramètres microbiologiques (Coliformes, entérocoques, Escherichia-Coli) et physico-chimique (molécules pesticides, turbidité, Métaux).</p>



FICHE ACTION 12

Poursuivre et développer des actions sur l'air extérieur

Description			
Contexte	<p>Depuis 2022, Bièvre Isère a intégré le périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère Grenoble Alpes Dauphiné (PPA3). Ce PPA est un dispositif permettant de lutter contre la pollution atmosphérique dans le périmètre de la région grenobloise. Il regroupe 8 EPCI soit 297 communes et plus de 850 000 habitants. Les thématiques d'actions de ce PPA sont l'agriculture, les mobilités et l'urbanisme, la communication, les industries & BTP, le secteur résidentiel et tertiaire.</p> <p>A l'échelle de Bièvre Isère, les principales actions menées se concentrent autour de la rénovation de l'habitat (conseils, aides à la rénovation et attribution de primes air bois jusqu'en 2023), le développement des modes de déplacement doux ou moins polluants ou encore la lutte contre l'ambrosie.</p> <p><u>Lutte contre l'ambrosie</u> : 13% de la population d'Auvergne Rhône Alpes présente une allergie au pollen d'ambrosie. Le coût total de l'allergie à l'ambrosie sur le territoire de Bièvre Isère (arrêts de travail, soins remboursés etc...) est estimé à 304 777 €.</p> <p><u>Mobilité</u> : Sont inscrits dans le PCAET 9 actions comprenant 25 sous-actions portant sur la mobilité (développement du covoiturage, des mobilités douces, des infrastructures parking, pistes cyclables, espaces de coworking etc.) L'ensemble de ces actions visent l'économie de 3,75 kteqCO2/an. Les transports sont particulièrement émetteurs de particules fines (PM2,5, PM10). En 2022, 277 tonnes de particules fines ont été émises sur le territoire de Bièvre Isère. Afin de s'aligner sur les objectifs fixés par le PPA3, Bièvre Isère s'est fixée dans son PCAET l'objectif de réduire à 224 tonnes / an l'émission de particules fines.</p>		
Pilote	<p>Direction « Transition Ecologique et Mobilités » Co-pilotage possible avec la Direction « Habitat et Aménagement du Territoire » sur le Service Public de Rénovation de l'Habitat</p>		
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions de lutte contre l'ambrosie - Développer des modes de déplacement doux ou moins polluants 		
Activités et calendrier	<table border="1"> <tr> <td> <p>Développer des actions de lutte contre l'ambrosie chaque année de mai à octobre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination de la lutte contre l'ambrosie à l'échelle du territoire via l'animation du réseau des référents communaux. - Veille sur les sites sensibles : carrières, zones d'activités, lotissements etc... - En milieu agricole, coordination avec la Chambre d'Agriculture pour mener des actions de lutte contre l'ambrosie (veille, médiation, partage d'information, formation des agriculteurs aux techniques de lutte contre l'ambrosie, accompagnement des communes). - Organisation d'animations scolaires avec l'association Gentiana (financement par l'Agence Régionale de Santé de 3 classes par an). </td> <td> <p>> Dès 2024, durant chaque année du CLS</p> </td> </tr> </table>	<p>Développer des actions de lutte contre l'ambrosie chaque année de mai à octobre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination de la lutte contre l'ambrosie à l'échelle du territoire via l'animation du réseau des référents communaux. - Veille sur les sites sensibles : carrières, zones d'activités, lotissements etc... - En milieu agricole, coordination avec la Chambre d'Agriculture pour mener des actions de lutte contre l'ambrosie (veille, médiation, partage d'information, formation des agriculteurs aux techniques de lutte contre l'ambrosie, accompagnement des communes). - Organisation d'animations scolaires avec l'association Gentiana (financement par l'Agence Régionale de Santé de 3 classes par an). 	<p>> Dès 2024, durant chaque année du CLS</p>
<p>Développer des actions de lutte contre l'ambrosie chaque année de mai à octobre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination de la lutte contre l'ambrosie à l'échelle du territoire via l'animation du réseau des référents communaux. - Veille sur les sites sensibles : carrières, zones d'activités, lotissements etc... - En milieu agricole, coordination avec la Chambre d'Agriculture pour mener des actions de lutte contre l'ambrosie (veille, médiation, partage d'information, formation des agriculteurs aux techniques de lutte contre l'ambrosie, accompagnement des communes). - Organisation d'animations scolaires avec l'association Gentiana (financement par l'Agence Régionale de Santé de 3 classes par an). 	<p>> Dès 2024, durant chaque année du CLS</p>		



	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion d'informations aux habitants concernant les alertes polliniques et les possibilités de signalement de leurs observations via la plateforme et l'application signalement ambroisie. - Informations aux référents ambroisie sur le repérage d'<i>Ophraella communa</i> et à son signalement, ainsi qu'au repérage de feuilles d'ambroisie grignotées. Lorsque l'insecte sera visible sur le territoire, les référents et agriculteurs pourront être formés à la reconnaissance de cet insecte <p>Développer des modes de déplacement doux ou moins polluants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un service de location longue durée à destination des habitants (30 VAE en location). - Distribution d'arceaux vélo dans les communes - Mise en place de box à vélo sécurisés sur les parkings relais en projet et existants - Réalisation des études nécessaires à la réalisation d'une véloroute pour connecter le territoire aux territoires voisins. - Mise en place d'un service de covoiturage. 	<p>>A partir de 2024, durant chaque année du CLS</p>
Territoire concerné	Bièvre Isère Communauté	
Partenaires	Le Tacot Bièvre Valloire – Chambre d'agriculture de l'Isère – Gentiana – FREDON Auvergne Rhône-Alpes - Département Direction de l'accompagnement des territoires aux transitions	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés à lever, ...	Les actions de lutte contre l'ambroisie pourraient à l'avenir être élargies à la lutte contre d'autres espèces exotiques envahissantes ayant un impact avéré sur la santé (exemple : le datura, la grande Ciguë etc...).	
Moyens nécessaires (humains, financiers, ...)	<p>Moyens matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel informatique et téléphonique nécessaire - Moyens de communication de la collectivité intégrant la création de supports jusqu'à l'utilisation de la communication numérique - Véhicules de service - Équipements intercommunaux (amphithéâtre, salles de réunion, bureaux, équipements sportifs et culturels...) <p>Moyens Humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0.1 ETP entre la chargée de mission PCAET et COT de Bièvre Isère pour coordination - 0.1 ETP du chargé de mission Mobilités de Bièvre Isère pour la coordination de la convention avec le Tacot - Les autres actions sont portées par les structures ci-dessous par convention <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût de la convention Chambre d'Agriculture de l'Isère 5 362,50€. Financement des partenaires (Gentiana, FREDON AURA) par l'ARS. - Coût de la convention AGEDEN /an (actions mobilité) : 9 110€. - Convention avec un prestataire pour le fonctionnement du service location longue durée : 9 000€. 	



Moyens mobiles pour favoriser l'accessibilité des personnes aux services proposés	
Inégalités sociales et territoriales de santé	
Démarche participative engagée	<input type="checkbox"/> Aucune <input checked="" type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> Consultation/concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action
Coopération intersectorielle	<input type="checkbox"/> Emploi/insertion <input type="checkbox"/> Habitat/logement <input type="checkbox"/> Social/solidarité <input checked="" type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input type="checkbox"/> Soins <input checked="" type="checkbox"/> Autre : secteur agricole
L'action apporte-t-elle une réponse graduée ?	<input checked="" type="checkbox"/> L'action porte sur l'ensemble de la population <input type="checkbox"/> L'action cible les publics les plus vulnérables <input type="checkbox"/> L'action a une intensité proportionnelle aux besoins de santé de la population
Indicateurs d'évaluation	
Indicateurs d'évaluation de processus	Ambroisie Nombre de communes participant aux réunions de lancement et de bilan de campagne ambroisie. Nombre de réunions de coordination Nombre de signalements faits sur la plateforme. Nombre d'animations scolaires Nombre d'enfants touchés (Gentiana) Mobilité Nombre de primes vélo distribuées / an Nombre de locations VAE (Vélo à Assistance Electrique) / an. Nombre de personnes utilisant le service de covoiturage.
Indicateurs d'évaluation de résultats	<i>Observe-t-on une diminution de la présence de pollen d'ambroisie ?</i> - Diminution de la présence de pollen d'ambroisie détectée par le capteur le plus proche (Roussillon) tous les ans ? Ex : 2023 = 3575 (intégrale pollinique) Source : site du RNSA. <i>Les modes de déplacement doux ont-ils augmenté tous les 3 ans ?</i> - Part modale de déplacement des habitants du territoire (vélo / transport en commun / voiture individuelle, piéton).



FICHE ACTION 13

Développer un urbanisme et un cadre de vie favorables à la santé



Description	
Contexte	<p>Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et du Programme Local de l'Habitat (PLH) adoptés par Bièvre Isère, sont fixés des objectifs de <u>rénovation des bâtiments</u> (communaux, privés, tertiaires).</p> <p>L'objectif est la rénovation de 300 logements sur la période 2021 – 2027 (PCAET). La rénovation de 20 logements par an permet la réduction de 36 teqCO2 et l'économie de 248MWh.</p> <p>Dans un contexte de dérèglement climatique avéré, les villes ont besoin de mettre en place des solutions d'adaptation pour lutter notamment contre les îlots de chaleur. Selon Météo France, les températures estivales de la Côte Saint-André augmenteront en 2050 de 2,2 à 3,5°C. Ainsi <u>la préservation des espaces végétalisés et la création d'îlots de fraîcheur</u> sont nécessaires pour favoriser cette adaptation. C'est pourquoi l'intercommunalité souhaite développer la végétalisation autour des bâtiments intercommunaux.</p> <p>Bièvre Isère souhaite s'engager dans un programme permettant de renforcer la trame turquoise¹ sur son territoire. Ce projet passe par la réalisation d'un diagnostic permettant la définition de cette trame pour ensuite la renforcer via la <u>plantation de haies</u> (trame verte) et la création de mares (trame bleue), le tout permettant de créer un maillage favorable à la biodiversité sur le territoire.</p>
Pilote	<p>Direction « Habitat et Aménagement du Territoire » Direction « Transition Ecologique et Mobilités »</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les ménages dans la rénovation de leur logement - Faire un état des lieux sur l'urbanisme favorable à la santé sur le territoire - Réaliser des plantations favorables à la biodiversité et au cadre de vie.
Activités et calendrier	<p>Accompagner les ménages dans la rénovation de leur logement</p> <p>L'AGEDEN, dans le cadre d'une convention avec Bièvre Isère, mène plusieurs actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de sensibilisations à destination du grand public comme les soirées thermographie, conférences, animations sur la rénovation. Ces animations seront adaptées annuellement sur la base d'un plan d'actions modifiable. - Conseil et accompagnement des ménages et des communes. <p>Ces actions permettent d'inciter, et si possible d'accompagner les projets de rénovation de l'habitat, afin d'améliorer le confort (essentiellement thermique), mais aussi de lutter contre des situations parfois sensibles en matière de sécurité ou de décence des logements.</p>

¹ Définition de la trame turquoise : espaces où la trame verte (terrestre) et la trame bleue (aquatique) interagissent très fortement. Elle constitue un corridor écologique propice à la réalisation du cycle de vie des espèces.



Lutte contre l'habitat indigne

Dans le repérage des situations, Bièvre Isère conduit des actions de sensibilisation/formation des acteurs de terrain susceptibles de repérer ces situations à travers :

- La promotion auprès de ces acteurs de l'outil départemental HISTOLOGE permettant de déposer un signalement
- Des temps sensibilisation sur le repérage des situations, lors de Forum du mal-logement (avec l'appui d'un appartement témoin permettant de caractériser les problèmes de logement indigne)

Dans le cadre d'une participation financière aux travaux permettant de résorber les problèmes d'indécence/insalubrité (aide au propriétaire occupant). Une aide pouvant aller jusqu'à 5000 € selon critères, est mobilisable auprès de Bièvre Isère.

Faire un état des lieux sur l'urbanisme favorable à la santé sur le territoire

Cet état des lieux permettrait d'engager une démarche permettant de mieux appréhender la manière dont l'urbanisme favorable à la santé pourrait être pris en compte dans un document d'urbanisme tel que le PLUI

- Organisation de formations sur l'urbanisme favorable à la santé auprès des agents et des élus de Bièvre Isère Communauté

Production d'une analyse des orientations ou outils qui pourraient être utilisés pour traduire ce nouvel enjeu lors d'une prochaine évolution du PLUI.

Réaliser des plantations favorables à la biodiversité et au cadre de vie.

- Réalisation d'une enquête sur la faisabilité de plantations de haies sur le territoire par les élèves en BTS GPN au lycée de la Côte Saint-André.
- Planification des sites de plantation et identification des essences favorables pour la biodiversité, l'ombrage, la qualité de l'air et adaptée aux contraintes de chaque site.
- Réalisation des plantations
- Elargissement des sites potentiels pour de futures plantations (état des lieux du patrimoine intercommunal)
- Renforcement de la trame turquoise par la réalisation d'un diagnostic du territoire en 2024, puis d'un dépôt de candidature auprès de l'Agence de l'Eau pour la réalisation d'un marathon de la biodiversité. Dès 2025, animation territoriale et de plantation/réalisation de mares.

>Dès 2024 et sur toute la durée du CLS

>2025-2026

>Printemps 2024

>Eté à automne 2024



		>Hiver 2024 >2025-2026 >2024 -2026
Territoire concerné	Bièvre Isère Communauté	
Partenaires	AGEDEN, ADIL, SOLIHA, Chambre des métiers et de l'agriculture, services techniques de Bièvre Isère, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Département de l'Isère, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Conservatoire d'Espace Naturel de l'Isère, Chambre d'Agriculture de l'Isère, Fédération de Chasse de l'Isère, Association des Irrigants de l'Isère, Bièvre Liers Environnement. France Nature Environnement, Oxyane, Mission Haies Auvergne-Rhône-Alpes, élèves en BTS GPN au lycée de la Côté Saint-André.	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés à lever, ...	La réalisation d'enquête auprès des personnes accompagnées dans leur projet de rénovation permet d'avoir les données concernant le nombre de bâtiments rénovés suite à ces temps d'accompagnement et conseils. Il conviendra de pouvoir évaluer plus finement le nombre de travaux engagés suite aux conseils/accompagnements réalisés en amont.	
Moyens nécessaires (humains, financiers, ...)	<p>Moyens matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel informatique et téléphonique nécessaire - Équipements intercommunaux (amphithéâtre, salles de réunion, bureaux, équipements sportifs et culturels...) <p>Moyens Humains :</p> <p>Coordination en interne des dispositifs d'animation, conseil, accompagnement en faveur de la rénovation de l'habitat</p> <p>Conventions avec des acteurs professionnels de la rénovation (AGEDEN, ADIL, SOLIHA...)</p> <p>Fait partie du poste de la chargée de mission habitat → suivi de la convention AGEDEN.</p> <p>Ilots de chaleur : 1 ETP voir plus selon le travail des prestataires/partenaires</p> <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Rénovation : L'engagement de Bièvre Isère dans le Pacte Territorial de la Rénovation, comprenant toute les actions de la collectivité relatives à la rénovation de l'habitat est évalué à 120 400 €, subventionnés à hauteur de 50% par l'ANAH Convention AGEDEN (prévisionnel 2024) : 22 140 € (cible collectivités) ⇒ Ilots de chaleur : Budget prévisionnel : 20 000€ pour les plantations sur sites intercommunaux en 2024 puis, réalisation de ces plantations dans le cadre du programme de l'Agence de l'Eau (subventionné à hauteur de 70%) Budget prévisionnel 2025 de ce programme : 187 075€ 	
Moyens mobiles pour favoriser l'accessibilité		



des personnes aux services proposés	
Inégalités sociales et territoriales de santé	
Démarche participative engagée	<input type="checkbox"/> Aucune <input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Consultation/concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input checked="" type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action (éventuellement via des chantiers participatifs de plantation)
Coopération intersectorielle	<input checked="" type="checkbox"/> Emploi/insertion <input checked="" type="checkbox"/> Habitat/logement <input type="checkbox"/> Social/solidarité <input type="checkbox"/> Education <input checked="" type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input type="checkbox"/> Soins <input type="checkbox"/> Autre
L'action apporte-t-elle une réponse graduée ?	<input checked="" type="checkbox"/> L'action porte sur l'ensemble de la population <input type="checkbox"/> L'action cible les publics les plus vulnérables <input type="checkbox"/> L'action a une intensité proportionnelle aux besoins de santé de la population
Indicateurs d'évaluation	
Indicateurs d'évaluation de processus	<p>Accompagnement et sensibilisation sur la rénovation des logements <i>Nombre de conseils et accompagnements à la rénovation pour les particuliers</i> <i>Nombre de particuliers touchés</i> <i>Nombre de conseils et accompagnement à la rénovation pour les petits tertiaires</i> <i>Nombre de petits tertiaires touchés</i> <i>Nombre de conseils et accompagnements à la rénovation pour les communes</i> <i>Nombre de communes touchées</i> <i>Nombre de sensibilisations mises en place par l'AGEDEN, SOLIHA et l'ADIL</i> <i>Typologie des sensibilisations</i> <i>Nombre de personnes touchées</i></p> <p>Plantations <i>Km de haies plantés</i> <i>Nombre d'arbres plantés sur patrimoine intercommunal</i> <i>Nombre de sites de plantation</i> <i>Nombre de mares restaurées ou créées.</i> <i>Nombre de personnes participant aux chantiers participatifs.</i></p> <p>Formations sur l'urbanisme favorable à la santé <i>Nombre de formations</i> <i>Nombre de participants</i> <i>Typologie des participants</i> <i>Nombre de participants satisfaits</i></p>
Indicateurs d'évaluation de résultats	<p><i>Le nombre de bâtiments rénovés a-t-il augmenté suite aux accompagnements proposés ?</i> - <i>Evolution du nombre de bâtiments rénovés suite aux accompagnements proposés (réalisation d'enquête tous les 3 ans).</i></p> <p><i>Le taux de précarité énergétique du territoire a-t-il diminué ? (source : observatoire départemental annuel)</i></p>



- *Evolution du taux de précarité énergétique du territoire entre deux dates*

La température moyenne observée autour des bâtiments concernés par les plantations a-t-elle diminué ?

- *Evolution de la température moyenne observée autour des bâtiments avant les plantations et après les plantations*



Objectif : sensibiliser à l'éducation et la promotion de la santé environnement sur l'ensemble du territoire



FICHE ACTION 14

Éducation et promotion santé environnement

Description	
Contexte	<p>« Afin de réduire les inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé, l'Education en santé-environnement (ESE) vise un renforcement du pouvoir d'agir des individus et des communautés sur leur santé, sur leur environnement et sur leurs interactions. Elle est mise en œuvre à travers des processus d'éducation et d'accompagnement au changement, partant des personnes, pour leur permettre de développer des habiletés individuelles et collectives. » (Charte pour des principes d'actions partagées en ESE en Auvergne-Rhône-Alpes).</p> <p>L'ESE vise l'amélioration du pouvoir d'agir des individus sur des thématiques tels que : nature et santé, air extérieur, alimentation et agriculture, aménagement du territoire, changements climatiques, déchets, eau, environnement intérieur, environnement sonore et ondes électromagnétiques.</p> <p>Bièvre Isère Communauté propose déjà des actions d'éducation santé-environnement au sein des directions « Eau et Assainissement », « Habitat et Aménagement du Territoire » et « Transition Ecologique et Mobilités », qu'il est nécessaire de valoriser et de consolider.</p>
Pilote	Direction « Transition Ecologique et Mobilités »
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">- Poursuivre les actions d'éducation à la santé-environnement mises en place par les directions de Bièvre Isère.- Mettre en place des actions d'éducation à la santé-environnement nouvelles en fonction des besoins repérés.
Activités et calendrier	<p>Poursuivre les actions d'éducation à la santé-environnement mises en place par les directions de Bièvre Isère</p> <ul style="list-style-type: none">- Actions mises en place par la direction « Eau et Assainissement » : organisation de visites scolaires sur les stations d'épuration et sur les ouvrages d'eau potable, journée mondiale de l'eau chaque année en mars, en direction des écoles sur l'eau et l'agriculture dans le cadre de l'évènement « Rand'eau agricole » organisé chaque année.- Actions mises en place par la direction « Habitat et Aménagement du Territoire » : sensibilisation des acteurs locaux sur le repérage des situations de mal-logement (ex : Forum du mal-logement, promotion de la plateforme de signalement Histologe, ...), sensibilisation sur les actions possibles pour favoriser le maintien à domicile des personnes en perte de mobilité (permanences Soliha, truck, ...) <p>Actions mises en place par « Transition Ecologique et Mobilités » : challenge mobilité avec relais aux communes et entreprises du territoire (sensibilisation des adultes), animations faites par la Charte Forestière, par Gentiana sur la thématique de l'ambrosie, actions de lutte contre le frelon asiatique (coordination de la</p> <p>>Dès 2024 et sur toute la durée du CLS</p>



	<p>commande de pièges pour les communes et diffusion d'informations), diffusion d'informations possibles sur les espèces exotiques envahissantes ((moustique tigre, chenilles processionnaires)</p> <p>- Mise en place éventuelle de nouvelles actions d'éducation à la santé-environnement si des besoins émergent</p>	>Dès 2026 et sur toute la durée du CLS
Territoire concerné	Bièvre Isère Communauté	
Partenaires	Charte forestière Bas Dauphine Bonnevaux, Charte forestière des Chambaran, AGEDEN, Gentiana, Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, Chambre d'Agriculture, SMICTOM, ADIL, Département de l'Isère, SOLHIA, Groupement de Défense Sanitaire (GDS), autres directions de Bièvre Isère.	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés à lever, ...	<p>Avoir une vision d'ensemble permettrait de mieux répartir les animations sur les différentes communes et écoles du territoire.</p> <p>Les animations sont principalement tournées vers les écoles, renforcer les animations pour les accueils de loisirs et autres lieux accueillant du public serait bénéfique.</p>	
Moyens nécessaires (humains, financiers, ...)	<p>Moyens matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel informatique et téléphonique nécessaire - Moyens de communication de la collectivité intégrant la création de supports jusqu'à l'utilisation de la communication numérique - Véhicules de service - Équipements intercommunaux (amphithéâtre, salles de réunion, bureaux, équipements sportifs et culturels...) <p>Moyens Humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les actions de TEM sont portées par les structures ci-dessous par convention - 3 jours chargée de mission TEM sur la Rand'Eau Agricole - 6 jours d'animateur captage prioritaire, 6 jours de technicienne eau potable et 4 jours de fontainier <p>Moyens financiers :</p> <p><u>Direction « Transition Ecologique et Mobilités » :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Convention AGEDEN (animation mobilité – challenge mobilité scolaire) - Gentiana (animations ambroisie – cibles écoles, grand public et public relais, exemple référents communaux ambroisie) → gratuites, financées par l'ARS. - 3 jours de conseillère territoriale Chambre d'Agriculture (Organisation Rand'eau) - Chartes forestières Chambaran (animations scolaires sur Bièvre Isère – sans montant des subventions) : - Chartes forestières Bas Dauphine Bonnevaux (animations scolaires sur Bièvre Isère – sans montant des subventions) - Convention avec le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) et le Département de l'Isère sur le frelon asiatique <p><u>Direction « Développement Economique et Tourisme » :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 jours de conseillère territoriale Chambre d'Agriculture <p><u>Direction « Eau et assainissement » :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 14 jours de conseillère spécialisée Chambre d'Agriculture + 7 jours de conseillère territoriale 	



	<p><u>Direction « Habitat et aménagement du territoire » :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conventions avec l'ADIL et SOLHIA - AGEDEN (animation énergie, rénovation, thermographie – cibles écoles et grand public)
Moyens mobiles pour favoriser l'accessibilité des personnes aux services proposés	
Inégalités sociales et territoriales de santé	
Démarche participative engagée	<input type="checkbox"/> Aucune <input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Consultation/concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action
Coopération intersectorielle	<input type="checkbox"/> Emploi/insertion <input type="checkbox"/> Habitat/logement <input type="checkbox"/> Social/solidarité <input checked="" type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input type="checkbox"/> Soins <input type="checkbox"/> Autre
L'action apporte-t-elle une réponse graduée ?	<input checked="" type="checkbox"/> L'action porte sur l'ensemble de la population <input type="checkbox"/> L'action cible les publics les plus vulnérables <input type="checkbox"/> L'action a une intensité proportionnelle aux besoins de santé de la population
Indicateurs d'évaluation	
Indicateurs d'évaluation de processus	<p>Animations mises en place <i>Nombre d'animations mises en place</i> <i>Nombre de participants</i> <i>Typologie des participants</i></p> <p>Temps de sensibilisation <i>Nombre de temps de sensibilisation</i> <i>Nombre de participants</i> <i>Typologie des participants</i> <i>Nombre de participants satisfaits</i></p>
Indicateurs d'évaluation de résultats	<p><i>Est-ce qu'il y a eu des actions d'éducation et de promotion de la santé-environnement sur l'ensemble du territoire ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Localisation des actions d'éducation et de promotion de la santé-environnement</i>